



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.98
24 septembre 1990

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 98e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 13 septembre 1990, à 15 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)
puis : M. HURST (Antigua-et-Barbuda)
(Vice-Président)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [28] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Rapport de la Commission politique spéciale

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/960 et Add.1 à 3);
- b) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/44/709/Add.1).

M. PENNANEACH (Togo) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois en ce forum du dialogue et de la concertation en ma qualité de nouveau Représentant permanent du Togo, il m'est agréable de vous exprimer l'appréciation de ma délégation pour la manière compétente avec laquelle vous conduisez les travaux de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

En même temps qu'elle justifie encore aujourd'hui le choix porté sur votre personne, votre remarquable performance fait honneur à votre pays, le Nigéria, avec lequel le mien entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération. Votre performance, dis-je, fait honneur à toute l'Afrique.

Au regard des mutations profondes, voire spectaculaires, que subit notre monde, et au seuil du troisième millénaire, la survivance des piliers de l'apartheid apparaît de plus en plus comme un anachronisme des plus révoltants.

C'est dire la préoccupation majeure que suscite pour le Gouvernement togolais la persistance d'une politique qui constitue autant la négation de la dignité humaine qu'un défi inadmissible pour la capacité de l'ONU à promouvoir et défendre le respect des droits de l'homme.

C'est dire également l'impérieuse nécessité d'accélérer l'éradication complète et définitive de l'odieux système d'apartheid.

M. Pennaneach (Togo)

A cet égard, la reprise de nos assises pour examiner la situation en Afrique du Sud est significative à plus d'un titre dans la mesure où elle nous fournit l'occasion d'évaluer la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe.

Le rapport du Secrétaire général relatif aux progrès réalisés dans l'application de la Déclaration a le mérite de couvrir le large éventail des questions inhérentes au démantèlement de l'apartheid. Ce rapport représente en outre une nouvelle illustration de la volonté du Secrétaire général d'oeuvrer au rapprochement des parties à tout conflit dans le monde et à la création entre celles-ci d'un climat de confiance susceptible de faciliter les négociations. Il me plaît donc de lui exprimer ici les sentiments de gratitude de ma délégation.

Le Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies a formulé un certain nombre d'observations sur le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies relatif aux progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Inspirées du souci d'observer beaucoup de vigilance et d'objectivité dans l'appréciation de la situation en Afrique du Sud, ces observations traduisent l'intérêt particulier que les Etats africains accordent à l'application intégrale et scrupuleuse de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe.

Considération faite de l'attachement invariable du Togo au respect de la dignité humaine, ma délégation entend apporter sa contribution à l'approfondissement du débat sur les voies et moyens propres à accélérer le démantèlement total et définitif de l'odieux système d'apartheid.

La survivance de l'apartheid demeure un sujet de profonde préoccupation pour mon pays étant donné que la discrimination raciale qui sous-tend ce système viole l'un des principes fondamentaux de la Charte de l'Organisation universelle, en l'occurrence le respect de la dignité humaine. Par ailleurs, la politique d'apartheid fait peser une menace permanente sur la stabilité de la région et sur la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi mon gouvernement a toujours appuyé les efforts de la communauté internationale tendant à contraindre le Gouvernement sud-africain à mettre un terme à l'abjecte politique d'apartheid.

M. Pennaneach (Togo)

L'adoption de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (résolution S-16/1) a été un événement de haute signification politique dans la mesure où elle a reflété le relâchement des tensions dans le monde et marqué la réprobation unanime de l'abominable système d'apartheid. En même temps, l'adoption de cette déclaration a consacré une meilleure perception par la communauté internationale de l'urgence d'utiliser tous les moyens pacifiques disponibles pour accélérer l'éradication totale et définitive de l'apartheid. Cette déclaration consacre en effet des principes reconnus et acceptés par la communauté internationale, principes qui, s'ils sont mis en oeuvre de bonne foi, permettraient l'avènement d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

A l'analyse, le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application de cette déclaration nous révèle, hélas, que si le message contenu dans la Déclaration a été entendu par le peuple sud-africain dans son ensemble, il n'est pas, loin s'en faut, interprété comme il se doit par toutes les composantes de ce peuple, notamment par le détenteur du pouvoir gouvernemental. Certes, il y a lieu de saluer ici les efforts déployés de part et d'autre pour éliminer les obstacles aux négociations tels qu'ils sont identifiés dans la Déclaration de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. En l'occurrence, il est juste de rendre un hommage mérité aux dirigeants de l'ANC pour l'esprit de coopération remarquable dont ils ont fait preuve en concédant la suspension de la lutte armée par leur mouvement. Cependant, force est de souligner l'absolue nécessité de remplir les conditions préalables à l'amorce des négociations et de réaliser les objectifs qui y sont attachés. L'objectif principal de ces négociations reste, faut-il le rappeler, l'éradication complète du système d'apartheid qui, du reste, n'a que trop duré. Cette éradication totale doit se faire par des voies pacifiques et la mise sur pied d'un nouveau système socio-économique constitutionnel équitable et libre.

Pour la mise sur pied de ce nouveau système, les principes ci-après ont été consacrés par la Déclaration de l'OUA relative à la question de l'Afrique du Sud adoptée en août 1989 et par la Déclaration de l'Organisation des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Ce sont notamment : premièrement, le droit pour tous les Sud-Africains de participer au gouvernement et à la gestion des affaires de leur pays suivant le principe du suffrage universel - une personne, une voix -, dans le cadre d'élections à liste commune; deuxièmement, la possibilité pour tous de jouir pleinement des droits et

M. Pennaneach (Togo)

libertés fondamentaux, tels que consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme; troisièmement, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats; quatrièmement, la nécessité de mener une politique de paix, d'amitié et de coopération avec tous les peuples.

C'est sur ces principes que toutes les parties au conflit doivent parvenir à un accord, qui constituera la base d'un règlement acceptable sur le plan international. Essayer de s'écarter des différents aspects de ces principes, comme cela semble être le cas à la lecture du rapport du Groupe de surveillance du Comité ad hoc de l'OUA pour l'Afrique australe (document A/44/963 du 11 juillet 1990) n'est évidemment pas, selon ma délégation, prendre la voie la plus appropriée vers l'objectif fixé.

Pour être véritablement crédible et porteuse de germes de changement durable, la volonté de dialogue manifestée par le Gouvernement sud-africain doit procéder de la nécessité impérieuse de préparer la voie à l'éradication totale et définitive de l'apartheid. Voilà pourquoi le Togo appuie toutes les initiatives tendant à élargir et approfondir le dialogue entre le Gouvernement sud-africain et les dirigeants reconnus de la lutte anti-apartheid. Voilà également pourquoi le Gouvernement togolais est d'avis que des pressions multiformes devraient continuer de s'exercer sur les dirigeants sud-africains afin qu'ils prennent des mesures urgentes pour abroger toutes les lois répressives et discriminatoires, libérer tous les prisonniers politiques, étendre la levée de l'état d'urgence au Natal et assurer pleinement le libre exercice des activités politiques.

M. Pennaneach (Togo)

Il s'agit d'aborder cette phase consensuelle unique de la vie de la nation sud-africaine avec la volonté réelle de procéder à la reconstruction de la société humaine et politique sur la base de la justice, de l'équité et de l'exercice effectif des droits de l'homme et du respect de la dignité humaine. Notre devoir individuel et collectif est de rappeler, ici et maintenant, à ceux qui dans le cadre national sud-africain ont la charge de tracer ce nouvel avenir de la société sud-africaine, que l'heure n'est plus aux simples petits gestes d'apaisement, encore moins à la désinformation.

Les éruptions violentes qui ensanglantent la population noire sud-africaine viennent malheureusement nous rappeler que tant que les vrais piliers de l'apartheid ne seront pas abrogés, tant que subsisteront les bantoustans, la misère matérielle, morale et spirituelle perdurera, et avec elle son cortège de violences et de peurs.

Prenons garde de laisser faire et de laisser dire, au motif que nous avons appris que les conditions du dialogue sont réunies. Fions-nous aux certitudes de changements et non aux indications venant du pouvoir. Réfléchissons par deux fois avant d'adopter toute attitude conciliante. Méfions-nous des raisons de convenance et d'opportunité, car quel discrédit pour nous, pour notre mémoire collective, de nous entendre dire un jour que nous nous sommes débarrassés de la question de l'apartheid à moindres frais.

M. COMISSARIO (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de vous voir une fois encore présider l'Assemblée générale convoquée pour évaluer les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Pendant votre mandat, nous avons été les témoins d'importants événements dans l'arène internationale. Ces événements ont beaucoup exigé de vous, et la dignité avec laquelle vous vous êtes acquitté de votre mandat a rejailli sur tout le continent africain. Je rappellerai à cet égard la façon compétente et judicieuse avec laquelle vous avez présidé les travaux des seizième, dix-septième et dix-huitième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Vous comprendrez donc que nous espérons tous parvenir à une issue heureuse de la question dont nous sommes saisis.

Une fois encore la communauté internationale est appelée à s'acquitter de la responsabilité historique qui est la sienne à l'égard de la question de l'apartheid. Nous avons, à ce propos, examiné avec soin le rapport - A/44/960 - du

M. Comissario (Mozambique)

Secrétaire général ainsi que les autres documents pertinents. Nous rendons hommage au Secrétaire général pour les renseignements détaillés qu'il nous a fournis dans son rapport. Cela nous aide indiscutablement à mieux saisir la complexité de la situation en Afrique du Sud, car il dresse un tableau d'ensemble des événements les plus récents dans ce pays, notamment depuis l'adoption, en décembre dernier, de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe.

D'autre part, nous faisons nôtres les opinions exprimées par les orateurs précédents selon lesquelles des événements politiques importants se sont produits en Afrique du Sud, notamment la libération de certains prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela, la levée de tous les interdits et restrictions imposées aux organisations et aux personnes proscrites ou soumises à des restrictions, en particulier la légalisation des partis politiques et la levée partielle de l'état d'urgence. Nous jugeons ces mesures encourageantes. Tout en reconnaissant la complexité de la situation en Afrique du Sud, qui est le résultat d'une quarantaine d'années de domination minoritaire blanche rendue possible par le système d'apartheid, nous sommes convaincus qu'il reste encore beaucoup à faire. Le chemin conduisant à la réalisation des objectifs consacrés dans la Déclaration sur l'apartheid sera long. Les conditions posées dans la Déclaration n'ont toujours pas été remplies. Nous regrettons de devoir noter que sur les cinq critères contenus dans la Déclaration adoptée à l'unanimité par l'Assemblée, lesquels visaient à créer un climat propice aux négociations, un seul a été pleinement réuni : la levée de l'interdiction dont étaient frappés les partis politiques.

Pour ce qui est de la réalisation de ces critères, la Déclaration demande entre autres la libération inconditionnelle de tous les prisonniers et détenus politiques. A cet égard, il est de la plus haute importance que des mesures décisives soient prises par le Gouvernement sud-africain pour libérer tous les prisonniers politiques et permettre à ceux-ci de participer pleinement au processus politique dans leur pays. Malheureusement, nombre de prisonniers et détenus politiques sont encore incarcérés.

L'Internal Security Act est toujours en vigueur, conférant ainsi un pouvoir excessif et arbitraire à la police. On s'accorde généralement à reconnaître que maintenir en vigueur l'Internal Security Act et d'autres lois répressives constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration. Cette situation diminue les chances de créer un climat propice à des négociations véritables sur le démantèlement de l'apartheid.

M. Comissario (Mozambique)

Les pourparlers en cours entre l'African National Congress of South Africa (ANC) et le Gouvernement sud-africain concernant l'élimination des obstacles s'opposant au règlement négocié du conflit en Afrique du Sud offrent de réelles perspectives de progrès. Les minutes de Groote Schuur et de Pretoria montrent clairement que l'apartheid peut être éliminé par des moyens négociés si les partis en cause font preuve de la volonté politique nécessaire. A cet égard, il est clair que ma délégation appuie la décision prise par l'ANC d'interrompre la lutte armée. Je suis fermement convaincu que cette décision historique prouve l'attachement de l'ANC à la poursuite fructueuse et pacifique des négociations avec le Gouvernement sud-africain. Depuis que l'ANC a pris la décision d'interrompre la lutte armée, il est clair pour chacun d'entre nous que la charge d'en fournir la preuve incombe comme par le passé au Gouvernement sud-africain. Il incombe au Gouvernement sud-africain de prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour que les pourparlers à propos des pourparlers débouchent sur les négociations de fond.

M. Comissario (Mozambique)

D'autre part, nous tenons à encourager vigoureusement toutes les forces anti-apartheid de l'Afrique du Sud à unir leurs efforts pour constituer un seul front de façon à renforcer leurs rangs dans la lutte commune pour l'élimination de l'apartheid.

Tout en nous félicitant des progrès réalisés jusqu'à présent dans la recherche d'une solution politique en Afrique du Sud, nous voyons que l'apartheid est toujours intact. En fait, le Group Areas Act, le Lands Act et le Populations Act, comme on l'a déjà souligné, n'ont toujours pas été rapportés.

Comme par le passé, la communauté internationale est priée de continuer à jouer son rôle dans les efforts collectifs déployés pour éliminer l'apartheid. Il nous faut être vigilants de sorte que les forces intérieures opposées au changement en Afrique du Sud ne mettent pas en danger les résultats obtenus jusqu'à présent. Pour citer la Déclaration de Kampala publiée par le Comité spécial sur l'Afrique australe de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la communauté internationale devrait

"exercer des pressions sur le régime d'apartheid pour qu'il prenne des mesures appropriées et rapides afin de mettre un terme aux actes croissants de violence et au terrorisme perpétrés par des éléments de droite de la communauté blanche."

Nous sommes tenus d'exercer des pressions constantes sur le Gouvernement sud-africain afin de veiller à ce que le processus de changement en cours en Afrique du Sud soit irréversible. Nous ne devons pas permettre que l'histoire en Afrique du Sud fasse marche arrière en Afrique du Sud à cause de ces forces. Il est de l'intérêt de l'Afrique du Sud, de la région et de la communauté internationale tout entière de voir créer une Afrique du Sud non raciale, unie et démocratique dans laquelle tous les Sud-Africains auront le droit de participer pleinement à la vie politique de leur pays au moyen d'élections authentiques au suffrage universel.

La communauté internationale devrait maintenir les mesures existantes contre l'apartheid et s'abstenir de prendre des mesures qui encourageraient les forces qui, en Afrique du Sud, continuent de résister à l'abolition de l'apartheid.

Une autre question préoccupe ma délégation : celle de la montée incessante de la violence dans les townships, qui a déjà coûté la vie à des centaines d'êtres humains et causé d'importants dommages. Ma délégation appuie sans réserve la teneur de l'accord auquel sont parvenus, le 6 août 1990, le Gouvernement sud-africain et l'ANC sur cette question, qui stipule qu'il est

M. Comissario (Mozambique)

"essentiel que la compréhension s'intensifie entre tous les secteurs de la population pour qu'ils puissent admettre que tous les problèmes peuvent et doivent être résolus au moyen de négociations."

Ces événements imposent des obligations encore plus importantes au Gouvernement qui doit assumer ses responsabilités pour veiller au maintien de l'ordre public. Nous sommes convaincus que, si le Gouvernement sud-africain est réellement attaché à atteindre ces objectifs et si la police agit de bonne foi, il pourrait être mis un terme à la violence fratricide.

Comme les membres de l'Assemblée s'en souviendront, le programme d'action énoncé dans la Déclaration demande notamment à la communauté internationale d'apporter toute l'aide possible aux Etats de première ligne et aux Etats voisins pour leur permettre de redresser leurs économies qui ont subi les effets néfastes des actes d'agression et de déstabilisation de l'Afrique du Sud. A ce propos, je tiens à exprimer particulièrement ma gratitude à tous les pays et organisations qui ont fourni un appui précieux aux Etats de première ligne et aux autres Etats de la région pour leur permettre de résister aux conséquences destructrices de la politique d'apartheid. Nous espérons sincèrement que l'aide fournie aux Etats de première ligne, aux autres Etats voisins, aux mouvements de libération et aux autres forces politiques sera maintenue et augmentée.

Les perspectives de paix dans la région créent des conditions propices grâce auxquelles la communauté internationale peut oeuvrer à l'élaboration d'un plan global et intégré d'assistance aux pays de la région afin de leur permettre de redresser leurs économies qui ont été gravement dévastées par la guerre.

Comme les membres le savent, parallèlement aux efforts déployés dans la région pour démanteler l'apartheid, d'autres efforts importants sont entrepris pour mettre un terme à la déstabilisation et rétablir la paix dans les pays de la région. A l'heure actuelle, les Gouvernements du Mozambique et de l'Angola se sont fermement engagés à déployer des efforts intenses pour rétablir la paix et la tranquillité dans leur pays, rétablir des conditions de vie normales et assurer la démocratisation profonde de leurs sociétés respectives. Il importe de tout faire pour que ces efforts ne soient pas mis en danger par des ingérences extérieures malveillantes. Ces efforts méritent au contraire un appui véritable et sincère afin que les nobles objectifs qu'ils visent puissent être rapidement atteints.

M. Comissario (Mozambique)

Enfin, je voudrais réitérer notre espoir que les présentes délibérations apporteront une contribution particulièrement importante à notre entreprise commune qui vise l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud et le rétablissement de la paix, de la stabilité et de la coopération si longtemps chéries par les peuples de l'Afrique australe.

M. MOUSSA (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour faire une évaluation des progrès faits dans la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée à l'unanimité le 14 décembre 1989, qui représentait le point culminant des travaux de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous estimons que le point de départ des négociations et l'instrument de mesure qui permettra de les jauger doivent être les principes, les objectifs et les directives énoncés dans la Déclaration, qui exprime réellement la volonté de la communauté internationale et qui contient un programme d'action obligatoire pour l'élimination du système d'apartheid.

Il ne fait pas de doute que notre évaluation doit se fonder avant tout sur ce qui s'est passé depuis neuf mois, c'est-à-dire depuis l'adoption de la Déclaration. L'évolution de la situation en Afrique du sud a été suivie de très près, comme le montrent le rapport détaillé du Secrétaire général, présenté le 1er juillet 1990, conformément au paragraphe 10 de la Déclaration, ainsi que les réactions internationales et régionales, y compris celles de l'Afrique, qui figurent dans les communiqués de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du continent africain, tenue en juillet 1990 à Addis-Abeba, la réunion des Etats de première ligne, tenue au début de ce mois à Lusaka, et la réunion du Comité spécial sur l'Afrique australe de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenue le 8 septembre 1990, à Kampala.

M. Moussa (Egypte)

Nous estimons à l'unanimité qu'il est nécessaire de mettre fin à la situation inacceptable en Afrique australe qui est le résultat direct de la politique et des pratiques d'apartheid. Nous avons décidé à l'unanimité qu'il faut éliminer complètement et de façon irréversible le système d'apartheid, qui est contraire à toutes les lois et normes et tous les principes moraux. La Déclaration définit les moyens pour résoudre ce problème. Elle souligne la nécessité d'un processus de négociation en vue d'un règlement pacifique, un processus qui exige du régime sud-africain de se montrer prêt à entamer de véritables négociations sérieuses aboutissant rapidement à l'établissement d'un nouvel ordre constitutionnel dans le pays et ouvrant la voie à une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale où le peuple vivrait sous un régime de justice et de sécurité grâce à l'exercice du suffrage universel, sur un pied d'égalité, à bulletin secret.

Les conditions nécessaires à l'ouverture et au succès de ces négociations ont été définies. Le Gouvernement sud-africain actuel doit libérer tous les prisonniers et détenus politiques, lever toutes les interdictions et restrictions, retirer ses forces des townships, lever l'état d'urgence et mettre fin aux procès politiques. Nous estimons à l'unanimité que les mesures actuelles visant à forcer le Gouvernement sud-africain à abolir immédiatement et complètement le système d'apartheid ne doivent pas être relâchées tant qu'il n'y aura pas de preuves évidentes de changements profonds et irréversibles.

La communauté internationale condamne à l'unanimité la politique raciste inhumaine du Gouvernement sud-africain. La communauté internationale a, à juste titre, qualifié cette politique de crime contre l'humanité et imposé des sanctions et exercé des pressions pour obliger le Gouvernement à abandonner cette politique et à mettre fin à cet affront à l'humanité à la fin du XXe siècle. Associées à la lutte de nos frères en Afrique du Sud, ces pressions ont été efficaces et ont porté le coût du maintien de l'apartheid à un niveau intolérable. Elles ont fait prendre conscience à la minorité au pouvoir en Afrique du Sud qu'il est inutile de résister à la marche de l'histoire et d'aller à l'encontre de la volonté invincible du peuple.

Il convient de mentionner ici le courage dont ont fait preuve les dirigeants actuels et le fait qu'ils ont pris plusieurs mesures et procéder à certains changements susceptibles de créer une atmosphère propice à la négociation sur une réforme constitutionnelle avec toutes les autres parties en Afrique du Sud. La levée de l'interdiction des mouvements nationaux luttant contre l'apartheid, la

M. Moussa (Egypte)

libération de prisonniers politiques, et notamment de Nelson Mandela, l'ouverture d'un dialogue avec l'African National Congress of South Africa (ANC) et d'autres partis populaires, l'abrogation de certaines lois discriminatoires et, enfin, la levée partielle de l'état d'urgence, représentent autant de changements et mesures qui constituent à notre avis un premier pas vers la préparation de négociations sérieuses sur une réforme constitutionnelle et sur l'élimination définitive de la politique d'apartheid.

Cela est et reste notre objectif. Nous nous associons à la communauté internationale qui a accueilli favorablement cette évolution positive qui mérite d'être encouragée. Elle a ouvert de nouvelles perspectives en Afrique du Sud et augure bien d'une solution à la crise dans un proche avenir, étant donné que l'ANC a décidé de suspendre sa lutte armée pour permettre une transformation pacifique et démocratique. Toutefois, nous devons suivre ces changements avec toute la prudence et vigilance nécessaires, car ils restent en deçà des conditions énoncées dans la Déclaration de Harare et dans la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale lors de sa seizième session extraordinaire.

Le Gouvernement sud-africain doit prouver la sincérité de sa volonté de parvenir à un règlement pacifique de la crise raciale, à l'élimination de la politique d'apartheid et à la paix et la sécurité pour tous ses citoyens sans distinction. Restreindre la paix et la sécurité à un seul groupe revient à priver tous les groupes de cette paix et de cette sécurité. La sagesse exige que le Gouvernement prenne immédiatement des mesures pour abroger toutes les lois discriminatoires, notamment les cinq piliers de l'apartheid, et pour permettre à toutes les parties d'exprimer librement et sur un pied d'égalité leur vue sur l'avenir et de participer à la formulation des décisions qui prépareront de nouveaux lendemains.

Nous demandons instamment au gouvernement de Pretoria d'assumer son devoir de mettre fin à la violence abominable qui fait encore rage dans certaines parties du pays et qui empêche l'évolution de la situation vers un règlement pacifique à la vitesse nécessaire. Nous estimons également qu'il incombe à toutes les parties et à tous les citoyens de rétablir la stabilité dans ces régions du pays. Le long désaccord entre les peuples ne doit pas empêcher les tentatives d'établir une confiance mutuelle ou d'ouvrir un dialogue significatif et constructif permettant de trouver une formule garantissant les droits du peuple sud-africain et la

M. Moussa (Egypte)

stabilité sociale du pays et protégeant les aspirations de tous à un avenir digne et permettant de construire une société nouvelle, sans racisme, dans laquelle la démocratie et la paix s'emporteraient.*

Pour terminer, permettez-moi de remercier le Secrétaire général pour son rapport complet et précieux. Je voudrais également rendre hommage au Comité spécial contre l'apartheid qui a efficacement informé l'opinion publique mondiale de la juste cause de la majorité noire sud-africaine et qui a mobilisé et coordonné les efforts internationaux contre l'apartheid. Nous espérons que le Comité spécial poursuivra avec dévouement son excellent travail tant que la majorité n'aura pas recouvré les droits dont elle est privée. Nous estimons que nous sommes plus près de cet objectif que jamais.

M. MARKER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi avant tout, Monsieur le Président, de vous exprimer la reconnaissance sincère de ma délégation pour avoir convoqué cette reprise de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Le moment est en effet venu d'évaluer les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Compte tenu des récents changements survenus dans le tableau politique général et qui se sont accompagnés d'une vague de manifestations des libertés fondamentales et d'un accent renouvelé mis sur les des droits de l'homme, il est impératif que la communauté internationale accélère sa campagne en vue de l'élimination totale de l'apartheid.

Les Nations Unies ont constamment réaffirmé que la politique d'apartheid constitue un crime contre l'humanité incompatible avec la Charte des Nations Unies et avec la Déclaration des droits de l'homme et qu'elle sape gravement la paix et la sécurité internationales. Les Nations Unies ont également réaffirmé que l'élimination totale de l'apartheid et la création d'un système libre, uni et démocratique constituent les mesures nécessaires à la création d'une société non raciale fondée sur l'autodétermination et sur un régime majoritaire au moyen d'élections libres et honnêtes.

* M. Hurst (Antigua-et-Barbuda), Vice-Président, assume la présidence.

M. Marker (Pakistan)

L'adoption par consensus de la Déclaration historique sur l'apartheid, lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue l'année dernière, a souligné la nécessité de transformer d'urgence l'Afrique du Sud en une démocratie non raciale, grâce à un nouvel ordre constitutionnel établi par le peuple d'Afrique du Sud et fondé sur la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Déclaration définit clairement l'image d'une nouvelle Afrique du Sud et les bases sur lesquelles elle doit être construite.

Le Secrétaire général et son équipe, dirigée par M. Abdurahim Farah, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, ont accompli un travail remarquable en rassemblant des données factuelles sur les récentes mesures prises et les propositions avancées pour mettre un terme au système d'apartheid. Ma délégation remercie le Secrétaire général de son importante contribution.

Le rapport du Secrétaire général et les événements récents en Afrique du Sud nous incitent à envisager l'avenir avec un certain espoir. La libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, la levée de l'interdit frappant les organisations politiques et la levée partielle de l'état d'urgence constituent les premières étapes vers des négociations visant à déterminer l'avenir politique de l'Afrique du Sud. Toutefois, cette évolution de la situation est plutôt timide et ne devrait pas faire oublier à la communauté internationale que la réalité brutale de l'apartheid persiste dans toute son horreur. Aux yeux de ma délégation, cette évolution ne constitue pas une "preuve manifeste de changements profonds et irréversibles", selon les termes de la section C de la Déclaration, et ne justifie donc aucun relâchement de la pression internationale sur l'Afrique du Sud.

Comme l'affirme le rapport du Secrétaire général, les piliers de l'apartheid demeurent en place. La Population Registration Act de 1950, la Native Land Act de 1913, la Group Areas Act de 1966 et la Homeland Citizenship Act, qui constituent la base juridique sur laquelle l'apartheid a été érigé, sont toujours en vigueur. Les mouvements de libération nationale ont même exprimé des réserves au sujet des mesures figurant au paragraphe 6 de la Déclaration. A propos de la libération des prisonniers et détenus politiques, ces mouvements estiment que des milliers de prisonniers politiques demeurent toujours incarcérés. Quant à la levée de l'état d'urgence, ils ont constaté que ce dernier était encore en vigueur au Natal, interdisant ainsi toute activité politique. Comme l'a dit M. Nelson Mandela lui-même :

M. Marker (Pakistan)

"Il reste encore beaucoup à faire avant que nous puissions dire qu'un climat propice aux négociations a été créé."

Les dispositions du paragraphe 6 de la Déclaration représentent le minimum acceptable pour la création d'un climat propice aux négociations. Le rapport du Secrétaire général établit clairement que ces dispositions ne sont pas encore appliquées. Les mesures prises par Pretoria seront dépourvues de crédibilité tant que les lois servant à limiter l'activité politique demeureront en vigueur, tant que les forces armées seront habilitées à pénétrer dans les townships et tant que les procès politiques se poursuivront sous une forme ou une autre. Ces questions restent préoccupantes, et ce qui serait dans d'autres circonstances une situation tragique n'est supportable que grâce à l'attitude et la patience dont font preuve Nelson Mandela et ses compatriotes pour maintenir le dialogue avec le régime de Pretoria, malgré de longues années d'injustice, d'oppression et de réclusion.

Ma délégation est gravement préoccupée par la récente escalade de la violence qui se prolonge au Natal. Cette escalade risque de gêner la création d'un climat favorable à des négociations. Il est encore plus troublant d'apprendre que certains éléments de la police et d'autres organes chargés de faire respecter la loi aideraient, soutiendraient et armeraient les membres du mouvement Inkhata, qui provoque délibérément la violence dans la région. L'absence d'impartialité est devenue un obstacle de taille à la réalisation d'un règlement pacifique au Natal. Il est également important que l'état d'urgence, toujours en vigueur dans la province du Natal, soit levé immédiatement et que l'armée soit retirée de la région ou que son rôle dans le maintien de la paix soit clairement défini.

Pour nous, Pakistanais, la doctrine impie de l'apartheid est à l'antipode même de notre foi. Selon l'islam, tous les hommes sont égaux devant Dieu, quels que soient leur race, leur couleur ou leurs croyances. Aux yeux des musulmans, et de toute personne intègre, la pratique infamante de l'apartheid non seulement constitue une violation flagrante des droits fondamentaux et de la dignité de l'homme, mais elle bouleverse aussi notre glorieuse religion. L'égalité et la fraternité entre les hommes ne sont pas seulement des principes de moralité, d'humanité et de comportement civilisé, ils sont un article de notre foi.

M. Marker (Pakistan)

Le Pakistan a toujours condamné les politiques abominables d'apartheid et de discrimination raciale. Il a pris des sanctions commerciales générales contre l'Afrique du Sud, et aucune entreprise transnationale pakistanaise ne possède d'exploitations ou d'investissements en Afrique du Sud. Aucune autorisation d'atterrissage ou de transit n'est accordée aux avions sud-africains, et tous nos ports sont fermés aux navires battant pavillon sud-africain. La vente d'armes, de munitions et de tout type de véhicules militaires et d'autres biens stratégiques à l'Afrique du Sud a été interdite avant même l'adoption de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. Les échanges culturels, éducatifs et sportifs demeurent interdits. Ces mesures resteront en vigueur tant que l'odieux système d'apartheid ne sera pas complètement démantelé et qu'un gouvernement s'appuyant sur la volonté de la majorité ne sera pas formé. Nous sommes d'avis que l'apartheid ne peut être réformé : il doit être éradiqué entièrement et dans toutes ses dimensions. Nous sommes confiants que les sacrifices extrêmes des combattants de la liberté en Afrique du Sud entraîneront finalement l'abolition de l'apartheid et le retour des libertés fondamentales et des droits de l'homme pour le peuple d'Afrique du Sud.

L'adoption par consensus de la Déclaration a certes porté un coup dur au système d'apartheid et a démontré vigoureusement l'unité de vue de la communauté internationale. Ce consensus doit être maintenu dans la lutte pour l'égalité et la liberté en Afrique du Sud. Nous ne devons pas permettre que l'idée de réforme occulte la réalité de ces vestiges honteux d'une époque coloniale cruelle. Il est impérieux que la lutte du peuple d'Afrique du Sud ne soit pas affaiblie par un relâchement quelconque de la volonté internationale de mettre un terme à un des plus sombres chapitres de l'histoire de l'humanité. Il existe un proverbe tchèque particulièrement approprié à la situation actuelle : "Il ne faut pas célébrer la journée avant la tombée du crépuscule".

M. ORDONEZ (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi d'abord d'exprimer la profonde satisfaction de ma délégation de voir M. Garba présider de nouveau les débats de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Il a apporté à la présidence son immense expérience et ses talents de fin diplomate. Son grand pays, le Nigéria, et sa carrière

M. Ordoñez (Phillipines)

diplomatie ont été intimement associés à la noble lutte contre l'apartheid. Nous sommes confiants que, grâce à sa grande sagesse, la reprise de cette session sur la question de l'apartheid aura des conséquences durables sur le destin du peuple sud-africain.

Un processus d'évolution a démarré en Afrique du Sud, où le système d'apartheid existe et se maintient. Nous sommes arrivés à un stade où il est essentiel d'étudier la situation qui règne dans ce pays et d'évaluer les progrès faits dans la mise en oeuvre de la Déclaration historique sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale en décembre dernier. Nous fondant sur notre évaluation collective, nous recommanderons les démarches nécessaires à l'accélération du processus d'élimination complète et définitive de l'apartheid.

M. Ordonez (Philippines)

Le rapport complet établi par le Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe est un guide excellent et explicite qui nous permet de faire une évaluation correcte de la situation. Je saisis cette occasion pour exprimer, au nom de la délégation des Philippines, nos remerciements et notre reconnaissance sincères au Secrétaire général pour nous avoir présenté le rapport dont nous sommes saisis, qui expose la situation actuelle en Afrique du Sud ainsi que les positions diverses de toutes les parties et de tous les groupes participant aux processus qui s'y déroulent.

Depuis l'adoption de la Déclaration, des événements importants ont eu lieu en Afrique australe et ailleurs. A l'Organisation des Nations Unies, nous avons pris part au processus d'accession de la Namibie à l'indépendance qui s'était fait attendre depuis si longtemps. En Afrique du Sud, l'élan annonciateur de changements a été donné puisque, en février dernier, le Président De Klerk a annoncé des mesures de réforme. Les interdictions qui frappaient les organisations politiques, dont l'African National Congress of South Africa (ANC) et le Pan Africanist Congress (PAC), ont été levées. De nombreux prisonniers politiques ont été libérés.

Nelson Mandela, le plus grand symbole de la résistance contre l'apartheid est parvenu à se faire libérer, et les Philippines se sont réjouies, comme le monde entier, de sa libération. La communauté internationale a pris note, en juin, de la levée de l'état d'urgence dans presque tout le territoire sud-africain, à l'exception de la province du Natal et du homeland KwaZulu. Puis, le Parlement sud-africain a adopté le Discriminatory Legislation regarding Public Amenities Repeal Act, mais l'événement qui a la portée la plus large a été l'initiative des "pourparlers sur les pourparlers", c'est-à-dire la réunion tenue en mai dernier à Groote Schuur, au Cap, entre les représentants de l'African National Congress et ceux du Gouvernement sud-africain, convoquée pour éliminer les obstacles à d'éventuelles négociations sur le sort de l'Afrique du Sud. Nous nous félicitons de ces événements qui peuvent être qualifiés de cruciaux. Cependant, le critère selon lequel il faut mesurer les progrès réalisés dans la création d'un climat favorable aux négociations reste les conditions énoncées dans la Déclaration.

Lors de la publication de son rapport, le Secrétaire général a fait remarquer que, bien que le processus de changement en Afrique du Sud ait commencé, il n'en

M. Ordonez (Philippines)

était encore qu'à un stade préliminaire. Les Philippines ont partagé cet avis lorsque le Comité spécial contre l'apartheid, dont elles sont membres, a dit, en juillet, que des changements profonds et irréversibles en Afrique du Sud ne s'étaient pas encore produits. En fait, il reste encore beaucoup à faire avant de pouvoir négocier pour transformer l'Afrique du Sud en une démocratie véritablement non raciale. Les piliers mêmes du régime d'apartheid qui sont toujours intacts, tels que les règles de sécurité répressives, le Group Areas Act, le Population Registration Act et le Lands Act, doivent être détruits. En outre, la montée de la violence au Natal et dans d'autres régions doit être endiguée et ses causes doivent être éliminées.

Pour leur part, les Philippines se sont engagées à respecter les principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration, car ils constituent, à son avis, la base d'une solution acceptable sur le plan international pour éliminer l'apartheid en Afrique du Sud. Le processus qui se déroule en Afrique du Sud devrait aboutir à l'élaboration d'une nouvelle constitution fondée sur la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les Philippines partagent en particulier le point de vue de la communauté internationale qui souhaite voir transformer l'Afrique du Sud en une société unie, non raciale et démocratique.

Les Philippines approuvent pleinement les directives applicables au processus de négociations et le Programme d'action énoncés dans la Déclaration. A condition que la situation s'y prête, la population de l'Afrique du Sud pourra être en mesure de négocier l'avenir de son pays dans une atmosphère exempte de violence. Les Philippines pensent à cet égard que les sanctions contre l'Afrique du Sud devraient continuer d'être appliquées tant que nous n'aurons pas la preuve irréfutable d'un changement profond et irréversible en Afrique du Sud.

Il est permis d'espérer que l'Afrique du Sud pourra se bâtir un avenir complètement différent de son passé. Les mesures nécessaires sont maintenant prises, mais le chemin à parcourir ne sera pas facile, car il est semé d'embûches.

Cependant, s'il fait réellement preuve de volonté et de patience, le peuple de l'Afrique du Sud peut maintenant envisager son avenir dans une nouvelle ère de paix, où l'apartheid aura disparu et où la justice prévaudra pour tous les Sud-Africains.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : A la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en décembre dernier, nous avons adopté une déclaration qui a véritablement été un jalon dans l'histoire de la contribution de l'Organisation des Nations Unies à la lutte contre l'apartheid. Cette déclaration encourage le peuple sud-africain à constituer un front uni pour mettre un terme à l'apartheid et à oeuvrer pour une transition pacifique vers une Afrique du Sud non raciale et démocratique. Elle énonce les conditions nécessaires à la création d'un climat propice aux négociations. Elle esquisse également les directives qui devraient s'appliquer aux négociations et les principes fondamentaux sur lesquels l'ordre constitutionnel de la nouvelle Afrique du Sud devrait être fondé.

L'importance de la Déclaration tient au fait qu'elle a été adoptée par consensus. C'était la première fois que la communauté internationale coopérait en vue de la publication d'une déclaration importante demandant l'élimination de l'apartheid. Cette déclaration a ainsi clairement signifié à Pretoria qu'un changement véritable était nécessaire et que Pretoria ne pouvait compter sur une division de vote ou d'opinion pour faire traîner davantage les choses.

Au cours des neuf derniers mois qui se sont écoulés depuis l'adoption de la Déclaration, le Gouvernement sud-africain a pris quelques mesures bienvenues, même si elles se sont fait trop attendre, pour rectifier les nombreux abus inhérents au régime d'apartheid : la libération de Nelson Mandela a été l'une de ces mesures importantes. La libération de quelques autres prisonniers politiques, la levée de l'interdiction qui frappait les organisations politiques, la levée partielle de l'état d'urgence et l'établissement de contacts avec les mouvements de libération sont d'autres mesures prises par Pretoria. Nous nous félicitons de ces faits qui montrent à la fois que Pretoria reconnaît les injustices de l'apartheid qui doivent être éliminées et accepte de se conformer aux demandes de la communauté mondiale et de la majorité de la population en Afrique du Sud qui exigent des mesures de nature à entraîner un changement bénéfique dans le pays. Ces mesures cependant, pour importantes qu'elles soient, ne répondent qu'en partie aux conditions fixées par la Déclaration. La plupart des mesures exigées du Gouvernement sud-africain pour la création d'un climat propice à des négociations significatives n'ont toujours pas été prises.

M. Gharekhan (Inde)

Des milliers de prisonniers politiques continuent de languir dans les geôles et plusieurs, y compris des enfants, demeurent en détention. Malgré la levée des interdictions, les organisations politiques ne peuvent toujours pas participer librement à des activités politiques, car celles-ci sont frappées de plusieurs restrictions. L'état d'urgence n'a toujours pas été levé au Natal et une législation répressive, telle que l'Internal Security Act, demeure en vigueur et est toujours utilisée. Les piliers de l'apartheid, tels que le Group Areas Act, le Lands Act et le Population Registration Act sont toujours en vigueur. L'accord réalisé entre l'African National Congress of South Africa (ANC) et le Gouvernement sud-africain après leur dernière série de pourparlers à Pretoria le mois dernier semble encourageant. Il reste à voir à quels résultats concrets il aboutira. A l'heure actuelle, nous ne pouvons que conclure, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, que

"le processus politique visant au démantèlement du régime d'apartheid en est encore à ses débuts." (A/44/960, p. 5, par. 16)

En d'autres termes, il reste encore un long chemin à parcourir.

Il est évident que les changements qui ont eu lieu en Afrique du Sud, même s'ils sont assurément dignes d'être notés, ne sont toujours pas devenus irréversibles. Les structures fondamentales de l'apartheid restent fermement en place de même que les inégalités socio-économiques et les attitudes raciales nourries par des décennies de haine raciale, de méfiance et d'injustice.

M. Gharekhan (Inde)

Bien sûr, il faut de la patience, de la compréhension, du temps et de la sagesse politique de la part de toutes les parties intéressées avant que les animosités et la méfiance profonde, vieilles de plusieurs décennies, puissent être réduites sans même parler de leur élimination. Le geste guérisseur et l'édification de la confiance mutuelle sont aussi importants que les mesures concrètes pour démanteler les barricades de l'apartheid. La majorité du peuple sud-africain préconise depuis longtemps un règlement politique. L'annonce faite par l'ANC le mois dernier de la suspension de toute action armée montre une fois de plus sa préférence pour une fin pacifique de l'apartheid au moyen de négociations. Nous louons leur vision et leur patience, et nous demandons au Gouvernement sud-africain d'aller rapidement dans le sens du règlement négocié, comme le demande la Déclaration des Nations Unies.

L'escalade de la violence au Natal et ailleurs en Afrique du Sud nous préoccupe gravement. Elle résulte essentiellement de la persistance de la politique et des pratiques d'apartheid poursuivies par le Gouvernement. L'apartheid divise la population, engendre la violence, et ne peut être maintenu que par la violence. Il est évident que le Gouvernement a peu fait jusqu'à présent pour mettre un terme à cette violence. Si le Gouvernement est sincèrement désireux, comme il le proclame, de démanteler l'apartheid et de rechercher un changement pacifique, il doit assumer la responsabilité qui lui incombe d'arrêter les tueries et de cesser de prendre parti, ce qui ne fait qu'encourager la violence, et oeuvrer au rétablissement rapide d'une situation normale.

Les progrès limités que nous avons constatés ces derniers mois vers la solution de ce problème inhumain déjà ancien témoignent de la lutte constante et inlassable du peuple sud-africain. Cette lutte n'a pas flanché devant les mesures répressives de la police ou des autres éléments de l'appareil répressif de l'apartheid, ni devant celles des groupes de miliciens d'extrême droite. Malgré la terreur, les privations et les dangers, la lutte se poursuit contre des forces supérieures. En Inde, nous avons toujours fait nôtre la juste cause des opprimés d'Afrique du Sud. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer notre solidarité constante avec le peuple sud-africain qui lutte pour l'élimination complète de l'apartheid et l'établissement d'un régime majoritaire fondé sur le suffrage universel, avec des listes d'électeurs non raciales et à bulletins secrets, dans une Afrique du Sud unie et non divisée.

M. Gharekhan (Inde)

La communauté internationale doit assumer une responsabilité particulière pour faire en sorte que ce processus qui a été entamé en Afrique du Sud se poursuive jusqu'à sa fin logique. Les preuves que les sanctions ont fait effet sont abondantes. Celles-ci doivent être maintenues avec efficacité et énergie. Relâcher les pressions sur l'Afrique du Sud à ce stade serait prématuré, inapproprié et imprudent. La détermination, la vigilance et la prudence ne doivent pas faiblir, d'autant plus que cette détermination a déjà porté des fruits. Nous avons décidé par consensus en décembre dernier de ne pas relâcher les mesures existantes prises contre l'Afrique du Sud tant qu'il n'y aura pas de preuves de changements profonds et irréversibles. Ce consensus doit être préservé. La communauté internationale ne doit pas s'écarter de son objectif commun et de son engagement d'éliminer l'apartheid et poursuivre ses efforts tant que cet objectif final n'aura pas été atteint.

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : La délégation indonésienne est heureuse de vous voir, Monsieur le Président, présider la reprise de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale relative au rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Nous estimons qu'il s'agit d'une occasion unique pour la communauté internationale d'observer de près la situation qui existe en Afrique du Sud et de s'exprimer d'une seule voix et de façon décisive devant cette Assemblée. Ce n'est que grâce à notre action collective que nous pourrions forcer le régime de Pretoria à éliminer sans délai les piliers de l'apartheid.

Pour replacer le problème urgent que nous examinons aujourd'hui dans sa propre perspective, nous devons être conscients des conditions actuelles en Afrique du Sud. A cet égard, le rapport du Secrétaire général nous permet d'évaluer directement les derniers événements. Il a mis fin au mythe d'un changement profond et irréversible avancé dans certains milieux. En fait, le rapport conclut qu'au-delà de la belle rhétorique et des belles déclarations d'intention du régime de Pretoria, le processus de changement en est à un stade très préliminaire. Dans ce contexte, il reflète le sentiment selon lequel :

"une grande partie de l'opinion publique souhaite ardemment voir s'accélérer le processus de démantèlement de l'apartheid." (A/44/960, par. 14)

Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général et est d'accord avec ses principales observations et conclusions.

M. Sutresna (Indonésie)

Il va de soi que, malgré l'euphorie ressentie au moment de la libération de M. Nelson Mandela et de la levée des interdictions qui frappent les partis et mouvements politiques, la triste réalité est que toute activité politique normale continue d'être entravée par les vestiges du système persistant d'apartheid. Pour créer le climat nécessaire aux négociations, il faut que le Gouvernement sud-africain applique toutes les dispositions de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée par consensus à la fin de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ce document historique énonce très clairement la vue de la communauté internationale qui souhaite une Afrique du Sud nouvelle et demande notamment que les mesures actuelles ne soient pas relâchées tant qu'il n'y aura pas de preuves évidentes de changements profonds et irréversibles dans le pays.

Conformément aux demandes de la Déclaration, le régime raciste doit prendre des mesures efficaces pour mettre fin à l'état d'urgence partiel, libérer tous les prisonniers politiques, cesser tous les procès politiques et abroger toutes les lois répressives. L'Indonésie se préoccupe profondément du sort des prisonniers et détenus politiques qui continuent de languir dans les geôles. La situation est très sombre, d'autant que le régime a déclaré que :

"Les personnes qui purgent des peines de prison uniquement parce qu'elles appartiennent à l'une de ces organisations ou parce qu'elles ont commis des actes qui n'étaient considérés comme délictueux que parce que ces organisations étaient encore interdites, seront relâchées après identification." (A/44/960, par. 92)

Toutefois, dans la pratique, le Gouvernement sud-africain a réussi à restreindre la notion de détention de prisonniers politiques de façon à limiter leur libération. Il est désolant de voir que depuis l'adoption de la Déclaration, les efforts faits en vue de mettre en oeuvre les réformes nécessaires, de cesser la pratique de la détention sans procès et de libérer inconditionnellement les prisonniers politiques sont négligeables.

Comme nous le savons, l'ampleur du legs de l'apartheid, notamment les cicatrices de la violence et la polarisation de la vie sociale, économique et politique en Afrique du Sud, a laissé une marque indélébile. Sans un engagement ferme du Gouvernement minoritaire d'oeuvrer pour un avenir commun pour la majorité de la population, l'Afrique du Sud pourrait sombrer dans un abîme de conséquences

M. Sutresna (Indonésie)

violentes. Malheureusement, les derniers rapports qui font état de luttes intestines dans les townships ont ajouté une dimension tragique à la douleur et aux souffrances du peuple. Il est évident que la politique odieuse d'apartheid a renforcé la tension parmi les communautés et entraîné des réactions négatives. Le régime de Pretoria doit de toute urgence redresser la situation et adopter des mesures efficaces pour empêcher que ces événements regrettables ne se reproduisent. A cet égard, les autorités doivent assurer que les pouvoirs illimités confiés à la police n'attisent pas le conflit actuel. Une escalade de la violence pourrait mettre en danger le climat nécessaire pour aboutir à une fin négociée au sectarisme racial.

M. Sutresna (Indonésie)

En tant que membre actif du Comité spécial contre l'apartheid et du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et les expéditions de pétrole et de produits pétroliers à destination de l'Afrique du Sud, l'Indonésie réaffirme son soutien indéfectible au vaillant peuple sud-africain dans la lutte qu'il mène pour éliminer le système injuste et anachronique de discrimination raciale et instituer ainsi la justice et l'égalité fondées sur le gouvernement par la majorité. L'Indonésie continuera à appuyer le maintien des sanctions actuelles contre le régime de Pretoria. Afin de renforcer l'embargo pétrolier, le Groupe intergouvernemental a recommandé à la communauté internationale d'adopter des mesures législatives interdisant tout envoi de pétrole et de produits pétroliers en Afrique du Sud. A cet égard, l'Indonésie offre au Groupe sa coopération empressée en faveur du respect coordonné de l'embargo contre le régime sud-africain.

Ma délégation maintient que tout optimisme à l'égard du climat actuel ne doit pas tempérer notre engagement d'apporter un appui total aux parties intéressées, qui négocieront la suppression définitive de l'apartheid. A cette fin, d'ailleurs, la pression internationale sur l'Afrique du Sud au moyen de sanctions globales et d'autres mesures appropriées doit être prolongée aussi longtemps qu'il sera nécessaire. Les paroles sages prononcées par M. Nelson Mandela lors de sa déclaration historique au Comité spécial, en juin 1990, reflètent nos propres sentiments :

"... rien de ce qui s'est produit en Afrique du Sud n'appelle de révision des positions adoptées par l'Organisation dans sa lutte contre l'apartheid. Nous demandons donc très instamment que les mesures existantes ne soient pas assouplies. Les sanctions qui ont été imposées par l'Organisation des Nations Unies et par divers gouvernements doivent rester en vigueur."

(A/44/960, p. 107)

A ce stade décisif, les négociations qui se déroulent actuellement entre le Gouvernement de l'Afrique du Sud et les dirigeants de la majorité de sa population détermineront l'avenir de leur pays. L'Indonésie espère que le climat actuel favorisera le démantèlement de l'apartheid. L'Afrique du Sud a été témoin de changements globaux et radicaux. Les bouleversements extraordinaires en Europe de l'Est de même que l'effondrement du colonialisme et la marche vers l'indépendance de la dernière colonie du continent africain constituent autant d'événements

M. Sutresna (Indonésie)

historiques qui contribueront certainement à augmenter la pression sur Pretoria afin que l'on en arrive rapidement à la suppression pacifique du système d'apartheid. Dans son dernier rapport sur les travaux de l'Organisation, le Secrétaire général affirmait pertinemment que :

"L'occasion lui est maintenant offerte de tracer courageusement une nouvelle voie, de dissiper ainsi toutes les craintes qui subsistent quant à ses intentions et de mettre fin, une fois pour toutes, à l'oppression et à la violence qu'engendre fatalement un régime qui a institutionnalisé la discrimination raciale et la domination d'une minorité." (A/44/1, p. 8)

Nous devons demeurer vigilants dans notre évaluation des progrès accomplis pour ainsi faciliter le passage d'une Afrique du Sud marquée par le fanatisme racial à une société où règne l'harmonie. La persévérance et les efforts unis de la communauté internationale réussiront inévitablement à briser les piliers de l'apartheid et aboutiront à la création, au profit du peuple sud-africain, d'une société démocratique et non raciale.

M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Il y a neuf mois, lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, nous avons entériné à l'unanimité une Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Cette déclaration représente une affirmation claire et sans ambiguïté du rejet du système d'apartheid par la communauté internationale et une expression de notre volonté unie d'inciter le Gouvernement sud-africain à mettre rapidement un terme à l'apartheid. La reprise de cette session nous fournit l'occasion de maintenir l'attention de la communauté internationale sur l'apartheid, d'étudier la situation en Afrique du Sud et de faire le point sur la mise en oeuvre de la Déclaration.

Il importe que nous le fassions maintenant. D'autres événements internationaux importants préoccupent l'ONU à l'heure actuelle. Mais ils ne doivent pas nous faire oublier notre objectif, qui est de maintenir la pression sur l'Afrique du Sud afin qu'elle rompe nettement et sans équivoque avec son passé honteux et qu'elle mette rapidement fin au système d'apartheid.

La position de la Nouvelle-Zélande est ferme. Nous estimons que l'apartheid est un affront à la dignité humaine. Ce système animalise ceux qui y sont assujettis et ceux qui l'imposent. La Nouvelle-Zélande rejette le système d'apartheid et ce qu'il représente. Notre conviction découle de notre expérience en tant que société multiraciale démocratique qui accorde une importance capitale

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

au bon état et à l'amélioration des relations interraciales. Nous savons qu'il s'agit là d'une tâche qui exige l'attention constante, l'engagement et la bonne volonté de tous les membres de la société.

Le rapport de la mission d'enquête du Secrétaire général fournit une base utile pour faire le point. Ce rapport conclut que l'Afrique du Sud a atteint le seuil d'une nouvelle ère qui nous permet d'espérer que nous assistons au début d'un processus qui débouchera sur une Afrique du Sud multiraciale et démocratique.

La Nouvelle-Zélande reconnaît que d'importants changements se sont produits au cours des neuf derniers mois. Des prisonniers politiques ont été libérés, des organisations politiques ont cessé d'être interdites, la Separate Amenities Act a été abrogée et l'état d'urgence a été levé dans toutes les régions sauf au Natal. Deux importantes séries d'entretiens ont été couronnées de succès. Nelson Mandela a été libéré.

Mais Nelson Mandela et 80 % de ses concitoyens ne bénéficient toujours pas du droit de vote dans leur propre pays. Ils demeurent soumis aux mesures législatives sur lesquelles repose le système d'apartheid. Comme plusieurs orateurs l'ont déjà mentionné, la Internal Security Act donne toujours au Gouvernement d'Afrique du Sud les moyens d'empêcher les Noirs d'exprimer leurs opinions politiques. La violence et l'intransigeance des extrémistes de droite menacent d'enrayer le processus à peine amorcé. A ce sujet, nous appuyons les observations contenues dans le rapport du Secrétaire général concernant la nécessité de prendre des mesures visant à faire croître la confiance afin de réduire la violence politique et de régler les problèmes sociaux et économiques auxquels se trouve confrontée la population noire.

Il est vrai que le Président De Klerk a affirmé que l'apartheid doit disparaître. Il a promis que son gouvernement abrogerait les piliers législatifs de l'apartheid. Certains ont voulu rapidement récompenser ces déclarations d'intentions et les changements partiels qui sont intervenus. Le Gouvernement néo-zélandais croira à la réalité de changements fondamentaux et irréversibles, non pas tant qu'il s'agira de promesses, mais quand ces changements se seront matérialisés et que ceux qui ont souffert de l'apartheid nous confirmeront qu'ils sont bien réels.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

Compte tenu de ce point de vue et de l'opinion du Comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe, selon laquelle le relâchement des sanctions ferait avorter le processus d'évolution qui vient de s'amorcer, la Nouvelle-Zélande maintiendra les sanctions contre l'Afrique du Sud et est prête le cas échéant à les renforcer.

En résumé, nous croyons que la communauté internationale ne doit pas relâcher prématurément les sanctions. Nous devons absolument éviter de laisser croire à l'Afrique du Sud que les changements effectués jusqu'à présent répondent aux conditions que l'Assemblée juge absolument nécessaires à une transition fondamentale. Les changements effectués jusqu'ici sont loin de constituer une transformation profonde et irréversible.

Nous espérons fermement que l'Afrique du Sud n'est pas seulement, comme l'a dit le Secrétaire général, au seuil d'une nouvelle ère, mais que grâce à Nelson Mandela et à tous ceux qui se sont engagés à favoriser des changements pacifiques, nous assisterons sans tarder à l'avènement de cette ère.

M. LI Daoyu (Chine) (interprétation du chinois) : La délégation chinoise félicite le général Garba de sa présidence lors de la reprise de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes certains que sous sa direction avisée cette importante session sera couronnée de succès.

A sa seizième session extraordinaire, l'an dernier, l'Assemblée générale a adopté par consensus la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. L'adoption de cette déclaration marque un nouveau jalon dans la lutte menée par la communauté internationale et les pays africains en particulier pour démanteler le système d'apartheid, et elle a permis à la communauté internationale d'exprimer sa ferme volonté et sa détermination. Nous apprécions les efforts déployés par le Secrétaire général pour appliquer la Déclaration et nous lui sommes reconnaissants de son rapport exhaustif, qui nous aide à mieux comprendre la situation en Afrique du Sud et les problèmes nécessitant des solutions urgentes. Nous espérons que la présente session fera une évaluation correcte de la situation en Afrique du Sud et prendra d'autres mesures pour encourager une application plus efficace de toutes les dispositions de la Déclaration.

Actuellement, la situation en Afrique australe a beaucoup évolué. L'indépendance de la Namibie est un événement historique important qui marque la fin du colonialisme sur l'ensemble du continent africain et qui est en même temps une grande source d'inspiration dans la lutte anti-apartheid menée par le peuple sud-africain. Depuis l'adoption de la Déclaration, la situation en Afrique du Sud a également évolué de façon positive et de nouveaux progrès ont été réalisés dans la lutte menée par la population. Tout cela est encourageant. Toutefois, il est évident que les autorités sud-africaines n'ont pas encore complètement renoncé à leur politique de discrimination raciale et d'apartheid. Comme le signalait un document distribué plus tôt par le Groupe africain des Nations Unies :

"il n'y a eu aucun changement profond ou irréversible en Afrique du Sud".

Dans ces conditions, la communauté internationale ne peut que continuer d'exercer des pressions sur les autorités sud-africaines afin de les obliger à renoncer à l'apartheid.

M. Li Daoyu (Chine)

La Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe a expressément établi les principes fondamentaux, le programme d'action et les directives à suivre dans le processus de négociation pour parvenir à une solution globale des problèmes politiques et sociaux de l'Afrique du Sud. Conformément à cette déclaration, l'objectif final et la clef d'un règlement politique de la question de l'Afrique du Sud est l'élimination complète du système d'apartheid, afin que l'Afrique du Sud devienne un pays uni, non raciste et démocratique, où tous ses habitants, quels que soient leur race, leur couleur, leur sexe et leurs croyances puissent devenir des citoyens à part égale.

Depuis l'adoption de la Déclaration, l'African National Congress of South Africa (ANC), le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et les autres organisations anti-apartheid en Afrique du Sud ont fait des efforts importants pour assurer un règlement politique et ont ainsi reçu les éloges et un large appui de la communauté internationale. Les autorités sud-africaines, toutefois, n'ont pas fait preuve de la bonne volonté nécessaire pour changer leur politique et elles n'ont pas non plus répondu de manière appropriée à l'idée d'un règlement politique. Elles se montrent même réticentes à appliquer les dispositions de la Déclaration relatives à la création d'un climat propice aux négociations.

Par exemple, sur les cinq conditions que la Déclaration demande au Gouvernement sud-africain de remplir, tout au moins, pour créer un climat propice aux négociations, une seule l'a été - à savoir la levée des interdictions frappant les organisations politiques. Malgré tout, la législation répressive demeure en vigueur en Afrique du Sud, notamment la loi sur la sécurité intérieure, qui continue d'entraver les activités politiques normales.

Nous estimons que le Gouvernement sud-africain doit accorder la priorité à l'application intégrale de ces cinq conditions. En outre, en ce qui concerne deux principes fondamentaux - le droit de toute la population sud-africaine de participer dans des conditions d'égalité au suffrage universel, sous une liste électorale non raciale, et la création d'un ordre économique susceptible d'encourager et de promouvoir le bien-être de tous les Sud-Africains - le Gouvernement sud-africain n'a jusqu'à présent fait preuve d'aucune bonne foi pour ce qui est de leur application. En présentant son rapport à l'Assemblée générale le 20 juillet de cette année, le Secrétaire général a souligné qu'en dépit des

M. Li Daoyu (Chine)

mesures importantes prises par le Gouvernement sud-africain pour lever l'interdiction frappant les partis et les mouvements politiques, d'autres conditions indispensables devaient encore être intégralement remplies. Dans cette optique, nous demandons aux autorités sud-africaines d'appliquer strictement les dispositions de la Déclaration et de poursuivre les négociations avec sérieux et bonne foi.

Récemment, les incidents violents se sont multipliés dans certaines parties de l'Afrique du Sud. Il s'agit là d'un phénomène qui nous inquiète beaucoup. Ces incidents sont principalement le résultat de la poursuite de la politique d'apartheid dans le pays, et le Gouvernement sud-africain en porte indéniablement la responsabilité.

Compte tenu de la situation internationale actuelle, nous pensons que toutes les conditions favorables devraient être utilisées pour promouvoir un règlement rapide et juste de la question sud-africaine afin de démanteler une fois pour toutes le système d'apartheid et de ramener la paix et la stabilité dans la région de l'Afrique australe. Les changements positifs intervenus dans la situation de la région sont dus à la lutte prolongée menée par le peuple de cette région. Actuellement, la communauté internationale devrait appuyer encore plus vigoureusement la lutte anti-apartheid du peuple de l'Afrique du Sud ainsi que les propositions raisonnables des organisations anti-apartheid en Afrique du Sud et dans d'autres pays africains. En outre, elle devrait prier instamment les autorités sud-africaines de suivre le cours de l'histoire et d'aider à résoudre la question de l'Afrique du Sud en appliquant les dispositions de la Déclaration.

Le règlement de la question sud-africaine a atteint actuellement un stade crucial. Nous demandons à la communauté internationale de ne pas relâcher ses pressions et de continuer à appliquer des sanctions efficaces contre les autorités sud-africaines, afin de les obliger à mettre en oeuvre les dispositions de la Déclaration.

La Chine reste, comme toujours, fermement opposée au système d'apartheid pratiqué par les autorités sud-africaines et continue d'appuyer la juste lutte du peuple sud-africain, de l'ANC, du PAC et d'autres organisations. Dans les années à venir, la Chine continuera de prêter son appui indéfectible à leur noble cause - mettre définitivement fin au système d'apartheid - jusqu'à ce qu'ils obtiennent complète satisfaction.

M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) :

La Déclaration historique sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe a été adoptée à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, sous la présidence du général Garba. La délégation tanzanienne est ravie de le voir présider les délibérations de cette reprise de session, délibérations consacrées à l'application de cette déclaration. Nous sommes certains que le succès remporté l'année dernière sous la présidence du général Garba inspirera nos délibérations durant cette reprise de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

En décembre de l'année dernière, l'Assemblée générale a adopté par consensus la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Dans cette déclaration, la communauté internationale a énoncé les cinq conditions préalables que le régime de Pretoria était, à tout le moins, tenu de satisfaire pour permettre la création d'un climat propice aux négociations visant l'élimination de l'odieux système d'apartheid. Etant donné que le respect ou le non-respect de ces conditions donne la mesure des progrès accomplis sur la voie de l'élimination de l'apartheid, il convient de rappeler quelles sont ces conditions, selon lesquelles le régime doit : libérer inconditionnellement tous les prisonniers et détenus politiques et s'abstenir de leur imposer des restrictions; lever toutes les interdictions et restrictions frappant les organisations et les personnes; retirer toutes les troupes des townships; mettre fin à l'état d'urgence et abroger toutes les lois qui, telle l'Internal Security Act, ont pour but d'entraver l'activité politique et, enfin, mettre un terme à tous les procès et à toutes les exécutions politiques.

Ces conditions visaient à faire comprendre clairement et sans équivoque au régime de Pretoria ce que la communauté internationale attend de lui. Le fait que la Déclaration dans laquelle ces conditions sont énoncées a été acceptée d'un commun accord par tous les Etats membres de l'Organisation et qu'elle a été adoptée par consensus souligne l'importance de ce message.

Pour permettre à l'Assemblée de déterminer si le régime a ou non satisfait aux conditions fixées par la Déclaration, le Secrétaire général a été prié de fournir un rapport sur l'application de la Déclaration. Cela a été fait et il ressort clairement du rapport du Secrétaire général que les cinq conditions exigées pour permettre l'ouverture de négociations destinées à mettre fin à l'apartheid ne sont toujours pas réunies.

M. Nyakvi (Tanzanie)

C'est vrai qu'un certain nombre de mesures dont on peut dire qu'elles constituent un pas dans le sens demandé par l'Assemblée dans sa Déclaration ont été prises. C'est ainsi que la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques et la levée de l'interdit et des restrictions frappant des partis politiques et un certain nombre d'autres organisations ont été saluées à juste titre dans le monde entier comme des mesures positives. Le monde a également pris note de la levée partielle de l'état d'urgence et de l'abrogation du Separate Amenities Act. Cependant, ces mesures ne suffisent pas à satisfaire les conditions fixées par la Déclaration pour l'établissement d'un climat propice aux négociations. En fait, il s'en faut de beaucoup. Comme le Secrétaire général le fait observer dans son rapport, une seule condition - la demande de la levée de l'interdit frappant les partis et les organisations politiques - a été pleinement remplie. Il convient de noter, en passant, que même cette mesure n'a pas produit les résultats escomptés. Ainsi qu'il ressort clairement des éléments de preuve fournis à l'Equipe des Nations Unies qui s'est rendue en Afrique du Sud, les avantages obtenus ont été mitigés non seulement en raison du caractère pénétrant du système d'apartheid mais également en raison des mesures prises par le régime, mesures visant délibérément à réduire à néant les effets positifs des changements.

Si, en théorie, les interdits et les restrictions frappant ces organisations et personnes ont été levés, les faits montrent que l'application de toute une gamme de lois répressives, telles que l'Internal Security Act, le Suppression of Communism Act et d'autres, a permis au régime de parvenir aux résultats mêmes que la levée des interdits et des restrictions était censée empêcher. Nous savons tous, par exemple, que pas plus tard que le mois dernier, certains dirigeants des organisations qui ne sont plus frappées d'interdit ont fait l'objet d'accusations portées contre elles par le régime en vertu des lois dont je viens de parler.

Par conséquent, quatre des cinq conditions exigées ne sont toujours pas satisfaites. Un grand nombre de prisonniers et de détenus politiques sont toujours incarcérés. Selon la plupart des rapports, environ 3 000 prisonniers et détenus politiques languissent encore dans les geôles de l'apartheid. Le régime n'a toujours pas accordé l'amnistie nécessaire pour permettre le retour des exilés, ce qui explique qu'un nombre important de réfugiés politiques soient encore à l'étranger. Comme le montrent les entretiens entre le régime et l'African National Congress, le régime n'est pas pressé de satisfaire ces conditions. Au contraire, selon le compte rendu des entretiens qu'il a eus avec l'équipe des Nations Unies,

M. Nyakvi (Tanzanie)

nous avons l'impression que le régime considère que l'African National Congress est responsable à égalité de la réalisation de ces conditions. Cela est totalement inacceptable pour nous, et ma délégation demande à l'Assemblée de le rejeter.

Nous nous félicitons que l'état d'urgence ait été levé dans la plupart des régions du pays. Cependant, son maintien au Natal est inacceptable, comme l'ont clairement indiqué les dirigeants de la majorité non blanche de la population. La violence existant dans la province n'est pas une raison valable pour maintenir une situation qui confère aux forces de sécurité des pouvoirs excessifs qu'elles ne sont que trop pressées d'utiliser. En outre, comme l'Equipe des Nations Unies l'a appris au cours de sa visite, loin d'être un conflit intertribal, la violence au Natal a été soutenue et encouragée par des agents, des supporters et des collaborateurs du régime. Si le régime est sérieusement décidé à mettre fin à la violence, tout ce qu'il a à faire c'est parler à ses collaborateurs et mettre un terme à la complicité de ses forces de sécurité.

Aucune des lois visant à circonscrire l'activité politique n'a été abrogée. Tout ce que nous avons obtenu en ce qui concerne la plus draconienne de ces lois - l'Internal Security Act - est la promesse de sa révision. Et, bien entendu, les piliers de l'apartheid que constituent le Group Areas Act, le Population Registration Act, le Lands Act et le Bantu Education Act - lois instituant le Parlement tricaméral et les bantoustans - demeurent intacts, comme les dirigeants du mouvement national de libération ne cessent de nous le rappeler.

Le fait que le régime n'a toujours pas satisfait aux conditions préalables fixées dans la Déclaration permet de douter sérieusement de sa sincérité dans les "entretiens sur les entretiens" en cours. Ceux qui se souviennent de l'expérience rhodésienne savent que ce genre d'entretiens peuvent se poursuivre de façon interminable et finalement s'enliser. Dans le cas de la Rhodésie, les entretiens se sont enlisés lorsque Ian Smith a refusé de céder sur le principe du gouvernement par la majorité. Cela n'est pas différent de la position du régime de Pretoria vis-à-vis de l'objectif ultime des réformes tant vantées du Président De Klerk. Le régime n'a toujours pas adhéré aux principes énoncés dans le paragraphe 3 de la Déclaration, y compris, notamment, l'objectif d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale dans laquelle, pour reprendre les termes de la Déclaration,

"Tous les Sud-Africains doivent jouir des mêmes droits de citoyenneté et de nationalité...";

M. Nyakyi (Tanzanie)

et

"Tous les Sud-Africains doivent avoir le droit de participation au gouvernement et à la gestion de leur pays par la voie d'élections organisées suivant le principe du suffrage universel et égal, sur la base de listes électorales non raciales ..., dans une Afrique du Sud unie et non morcelée."
[A/RES/S-16/1, par. 3, alin. b) et c)]

M. Nyakyi (Tanzanie)

Le propos de ma délégation n'est pas de minimiser les événements survenus au cours des huit ou neuf derniers mois en Afrique du Sud, mais il est certain que les changements profonds et irréversibles que la Déclaration considère comme unique raison de relâcher les pressions exercées sur le régime ne se sont pas produits. Il n'en demeure pas moins que certains d'entre nous ont unilatéralement relâché les pressions exercées contre le régime de Pretoria. Comme si cela ne suffisait pas, ceux-ci ont lancé une campagne pour essayer de convaincre d'autres pays de suivre leur exemple et de diminuer les pressions contre le régime. Au mieux, on peut dire qu'ils ont fait de l'excès de zèle et au pire qu'ils ont violé leurs engagements énoncés dans le programme d'action de la Déclaration que nous avons fait nôtre à l'unanimité.

D'une façon comme d'une autre, ces tentatives de récompenser le régime sud-africain sont des plus malvenues, premièrement parce qu'il a été clairement démontré que le régime de Pretoria n'a pas réuni les conditions minimales de la Déclaration, et deuxièmement parce que l'idée de récompenser un régime totalitaire impénitent pour des mesures que les pressions internationales exercées contre lui l'ont contraint à prendre est révoltante.

Le programme d'action énoncé dans la Déclaration demande entre autres à chacun d'entre nous : premièrement, de renforcer notre appui général aux opposants de l'apartheid et de faire campagne internationalement pour réaliser cet objectif; deuxièmement, d'utiliser des mesures concertées et efficaces, y compris le plein respect de l'embargo obligatoire sur les armes par tous les pays, pour faire pression et mettre rapidement fin à l'apartheid; et troisièmement, de faire en sorte que la communauté internationale ne relâche pas les mesures existantes destinées à encourager le régime sud-africain à éliminer l'apartheid tant qu'on n'aura pas la preuve de changements profonds et irréversibles, dans le sens des objectifs de la Déclaration.

La Tanzanie est convaincue que le processus entamé par le régime de Pretoria est le résultat direct des pressions exercées sur lui par la communauté internationale. Rien ne permet d'affirmer qu'il représente un changement d'attitude. Même le fait de faire traîner les choses peut et doit conduire à des changements profonds et irréversibles, mais il faut pour cela maintenir les pressions. L'expérience passée a montré qu'un relâchement prématuré des pressions ne peut conduire qu'à une impasse et même à un recul par rapport aux maigres progrès réalisés.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Ma délégation soutient que les changements dont on parle pourront être décrits comme profonds et irréversibles lorsque tous les piliers de l'apartheid que je viens de mentionner auront été abolis et que l'Afrique du Sud se sera dotée d'une nouvelle constitution. La Tanzanie sera alors heureuse de se joindre à d'autres pour souhaiter la bienvenue à l'Afrique du Sud dans la communauté des nations, en tant que partenaire méritant et égal, mais pas avant.

Dans sa déclaration historique adressée au monde du haut de cette tribune en juin dernier, M. Nelson Mandela, Président adjoint de l'African National Congress of South Africa (ANC), a ainsi demandé aux Nations Unies d'œuvrer avec le peuple en lutte d'Afrique du Sud pour l'établissement d'une Afrique du Sud nouvelle :

"Par nos efforts communs, réalisons les objectifs pour lesquels l'Organisation a été créée; faisons en sorte que sa Charte et la Déclaration universelle des droits de l'homme deviennent partie intégrante de l'ensemble de règles de droit qui constituera l'assise de l'ordre politique et social d'une Afrique du Sud nouvelle. Notre victoire commune est assurée." (A/44/960, annexe VI)

La Tanzanie se fait l'écho de ce message et le recommande au monde par le biais de cet organe.

M. McLEAN (Canada) (interprétation de l'anglais) : Alors que l'Assemblée examine les progrès réalisés depuis l'historique Déclaration sur l'apartheid adoptée par consensus en décembre dernier, le Secrétaire général, dans son rapport et ses remarques liminaires, donne une base précieuse à nos délibérations d'aujourd'hui. A l'instar d'autres délégations, nous sommes heureux que le général Garba puisse une fois encore présider nos délibérations et nous espérons que son mandat de président de l'Assemblée générale s'achèvera par un nouveau consensus sur cette question.

Nous vivons dans un monde qui a bien changé depuis que la session extraordinaire consacrée à l'apartheid a achevé ses travaux en décembre dernier. En Europe de l'Est, en Amérique centrale, en Namibie et ailleurs, les peuples ont décidé de relever le défi du changement fondamental, avec tout ce que cela comporte de risques et de promesses. En Afrique du Sud aussi une nouvelle ère semble enfin s'ouvrir. Nelson Mandela est libre. Les obstacles aux négociations pacifiques pour lesquelles les Sud-Africains se sont battus pendant si longtemps sont tombés. Nous espérons ardemment que le dernier chapitre de l'histoire de l'apartheid en Afrique du Sud a enfin été écrit.

M. McLean (Canada)

En décembre, rien ne permettait de penser que de tels changements d'attitude et de climat se produiraient si vite. Les membres se souviendront que dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe nous demandions que soient libérés les prisonniers et détenus politiques, que soient levées toutes les interdictions frappant les organisations et les personnes; que soient retirées les troupes des townships; qu'il soit mis fin à l'état d'urgence et que soit abrogé l'Internal Security Act; et qu'il soit mis fin aux procès et aux exécutions politiques.

Aujourd'hui, la plupart de ces mesures ont été mises en oeuvre, et un climat propice aux négociations s'est instauré. Nous jugeons extrêmement encourageants les importants progrès enregistrés dans les Minutes de Groote Schurr et de Pretoria. Il n'en demeure pas moins, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport et comme l'ont souligné certains des orateurs qui m'ont précédé, qu'il reste encore beaucoup à faire.

Ne sous-estimons pas les difficultés qui restent à surmonter. En dépit de l'amélioration de la situation, n'oublions pas que pour la vaste majorité des Sud-Africains les bénéfices tangibles ont jusqu'ici été maigres. Les piliers de l'apartheid sont toujours solides. Ils sont coulés dans le ciment de la loi. Mais nous attendons avec impatience le mois prochain où doit être abrogé le Separate Amenities Act. Nous encourageons le Président De Klerk à remplir rapidement sa promesse de supprimer le Group Areas Act et les Lands Act. Ce serait un bon moyen de convaincre le monde que des changements irréversibles sont en vue.

D'autres difficultés restent encore à surmonter. Nous savons tous que le Président De Klerk et Nelson Mandela ont promis des négociations pacifiques, mais maintenir la paix n'est pas facile dans cette Afrique du Sud agitée. Les tragiques explosions de violence au Natal et récemment au Witwatersrand exigent de la part du gouvernement et de toutes les parties des mesures novatrices et résolues. Ils doivent essayer de trouver de nouvelles solutions dans un esprit de dialogue, de tolérance et d'impartialité. Autrement, la violence incessante risque fort de remettre en question l'issue des négociations, voire les progrès obtenus jusqu'ici.

Les négociations constitutionnelles officielles elles-mêmes ne seront pas aisées. D'importantes divergences subsistent. Elles ont leurs racines profondes dans une perception différente des notions et des principes fondamentaux de la démocratie et de l'égalité.

M. McLean (Canada)

Qui participera aux négociations? Comment seront ratifiés les résultats de ces négociations? Voilà les questions auxquelles les Sud-Africains doivent répondre s'ils veulent aller de l'avant. Nous espérons que le processus sera ouvert à toutes les parties qui souhaitent y contribuer. Nous espérons que le résultat sera soumis au verdict de tous les Sud-Africains.

Nous sommes encouragés par la récente expérience en Namibie, qui nous a montré qu'un changement fondamental peut se produire pacifiquement. Le Parlement et le peuple canadiens ont célébré cette victoire des Nations Unies. Le résultat est une constitution qui consacre les droits de l'homme et une démocratie efficace. Au cours des cinq visites que j'ai effectuées en Namibie - avec des Canadiens et des membres de la famille des Nations Unies -, j'ai constaté, comme plusieurs ici, tout ce qui pouvait être accompli lorsque l'ensemble du peuple namibien, appuyé par la communauté internationale, oeuvrait de concert en vue de la réconciliation. Je suis encouragé par les signes montrant que l'Afrique du Sud suit la voie tracée par la Namibie voisine.

Cette nouvelle période de transition pose d'importants défis non seulement à l'Afrique du Sud mais aussi à la communauté internationale. En décembre, nous sommes parvenus à un consensus selon lequel les sanctions ne devraient pas être relâchées tant que n'existeront pas des preuves manifestes de changements profonds et irréversibles. Le Commonwealth peut à juste titre assumer un rôle dirigeant comme il l'a fait, l'automne dernier à Kuala Lumpur, pour façonner ce consensus et, au printemps à Abuja, pour le maintenir.

Les sanctions ont été efficaces pour amener le Gouvernement sud-africain à la table des négociations. Le Premier Ministre Mulroney s'est engagé devant le Parlement auprès de Nelson Mandela, lors de sa visite au Canada en juin, en affirmant que :

"Le moyen de faire avancer le processus démocratique en Afrique du Sud est de maintenir les sanctions économiques actuelles."

Oui, elles constituent un instrument tranchant qui frappe tous les Sud-Africains mais il n'y a pas d'autre moyen pour faire comprendre à Pretoria le besoin urgent et sérieux d'un changement fondamental. Avec les récents progrès rapides survenus en Afrique du Sud, nous prévoyons que le moment approche où les sanctions pourront être levées, mais il n'est pas encore là.

M. McLean (Canada)

Le Premier Ministre du Canada a également dit à Nelson Mandela que :

"La lutte contre l'apartheid est depuis longtemps un élément central de la politique étrangère du Canada, tant parce que la cause est justifiée que parce que nous sommes convaincus que le Canada peut jouer un rôle déterminant dans ce domaine."

A ce stade crucial de l'histoire, il est encore plus prioritaire d'aider en Afrique du Sud ceux qui préparent la société post-apartheid. Le Canada a donné cette année 1,8 million de dollars par l'intermédiaire du Fonds canadien pour la promotion du dialogue et de la négociation. Le Fonds encourage la discussion et la compréhension mutuelle. De nombreux projets ont déjà été financés pour encourager le dialogue entre les Sud-Africains qui oeuvrent en vue d'un avenir démocratique non racial. Cette année, une attention accrue est accordée aux projets qui contribuent directement au processus de négociations et qui aident à aplanir les difficultés sur le terrain. Un de ces projets prévoit l'envoi d'experts en matière constitutionnelle. Une attention particulière est également donnée au financement de conférences sur les questions et les options relatives à une Afrique du Sud post-apartheid. En même temps, nous cherchons à encourager les Afrikaners et d'autres Sud-Africains blancs à accepter le besoin de changement et à participer à l'édification d'un pays dont tous pourraient être fiers. En 1991, nous envisageons de porter à 2,3 millions de dollars le budget du Fonds.

L'objectif ultime, bien sûr, est une Afrique du Sud non raciale. Sa réalisation dépendra toutefois de la capacité des Blancs et des Noirs d'exercer non seulement leur pouvoir politique mais également un pouvoir intellectuel et économique. Les statistiques négatives en ce qui concerne le nombre de Noirs ayant des connaissances spécialisées indiquent qu'il aurait fallu depuis longtemps se consacrer davantage à la formation. Par exemple, il y a 35 comptables agréés sur une population noire de quelque 28 millions, c'est-à-dire un comptable agréé noir pour 1 million d'habitants. Au niveau universitaire, il y a 10 fois plus d'étudiants blancs que noirs : 30 p. 1000 contre 3 p. 1000. Qui plus est, le total cumulé de tous les Noirs ayant reçu une éducation postsecondaire n'est que de 24 pour mille adultes. Le Canada a donc consacré cette année 1 million de dollars aux programmes d'éducation et de formation, outre les 8 millions de dollars que nous avons déjà alloués à divers programmes d'éducation, de formation et de développement communautaire.

M. McLean (Canada)

Au cours de la visite de Nelson Mandela au Canada, le Premier Ministre Mulroney s'est engagé à donner une somme de 5,8 millions de dollars pour aider au rapatriement des exilés politiques et à la réinstallation des exilés et des prisonniers politiques libérés. Ces fonds seront octroyés par l'intermédiaire des institutions bénévoles et internationales compétentes, y compris le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ainsi que les Eglises. Les fonds bénéficieront à tous les exilés de retour dans leur pays et à tous les anciens prisonniers quelle que soit leur affiliation politique. La réinsertion pacifique et sans heurt de ces personnes renforcera l'ensemble des capacités, des engagements et des ressources humaines qui s'imposent pour établir une Afrique du Sud unie, forte et non raciale.

Quelle est la contribution que peut apporter l'Assemblée pour faire progresser le processus délicat actuellement en cours en Afrique du Sud? Rappelons-nous les efforts véritables déployés par toutes les parties en vue de réaliser le consensus historique auquel nous sommes parvenus en décembre dernier. Examinons les promesses d'un avenir positif qui attend maintenant l'Afrique du Sud plutôt que la nuit sombre de l'apartheid. Osons croire que nos aspirations partagées depuis longtemps en ce qui concerne l'Afrique du Sud sont finalement à notre portée.

En reconnaissant qu'il reste encore beaucoup à faire pour remplacer l'apartheid par une démocratie non raciale, nous pouvons reconnaître les progrès importants accomplis jusqu'à présent pour éliminer les obstacles. Pour encourager le processus du changement, nous devons bien sûr être aussi attentifs et généreux que Nelson Mandela, le Président De Klerk et leurs collègues l'ont été pour l'amorcer.

La voie est maintenant ouverte grâce aux démarches de Pretoria pour le retour dès que possible de milliers d'exilés sud-africains. Nous pouvons les aider en ce sens. Nous pouvons autoriser le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à exercer son mandat à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Nous pouvons demander au Gouvernement sud-africain d'accorder sa pleine coopération. Nous pouvons lancer un appel à la communauté internationale en vue d'un appui financier.

Nous devons réaffirmer notre volonté de ne pas relâcher les sanctions tant que n'existeront pas des preuves de changements profonds et irréversibles. A ce moment-là, nous pourrons nous tourner vers l'avenir. Mais nous n'avons pas besoin d'attendre : nous pouvons nous tourner vers l'avenir tout en maintenant les

M. McLean (Canada)

sanctions. Comment allons-nous procéder lorsque les sanctions ne seront plus nécessaires? Le moment venu, et nous espérons qu'il ne tardera pas, les mesures économiques et financières qui constituent l'élément central de la pression internationale doivent être relâchées pour aider à édifier la nouvelle Afrique du Sud.

M. McLean (Canada)

La communauté internationale finalement devra faire plus qu'éliminer ses propres obstacles. Elle devra faciliter la renaissance d'une nouvelle Afrique du Sud. Il y a près d'un an, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont suggéré que les institutions financières internationales, y compris le Fonds monétaire international, examinent les moyens de mobiliser des ressources en vue d'aider l'Afrique du Sud post-apartheid. Ce moment est maintenant venu. Que les institutions internationales, à l'intérieur comme hors du cadre des Nations Unies, présentent une stratégie coordonnée d'appui à une nouvelle Afrique du Sud démocratique.

Les voisins de l'Afrique du Sud également ont une contribution à apporter. Le Canada pense qu'ils peuvent se préparer à intégrer le pays dans le cadre de leurs institutions régionales qui fonctionnent avec succès. La Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), en particulier, a raison de se tourner vers l'avenir. Le défi auquel est confrontée la SADCC consiste à réduire progressivement l'état de dépendance pour arriver à établir une interdépendance nouvelle et authentique.

L'avenir de l'Afrique du Sud est en jeu. Shakespeare disait :

"Les affaires humaines ont leurs marées qui, saisies au moment du flux, conduisent à la fortune; l'occasion manquée, tout le voyage de la vie se poursuit au milieu des bas-fonds et des misères." (Jules César IV, iii)

Espérons que la marée printanière qui traverse maintenant l'Afrique du Sud conduira bien celle-ci à la fortune.

Faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous assurer qu'il en soit ainsi, de façon qu'arrive bientôt le jour où nous serons ici pour accueillir son retour à l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. RANA (Népal) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale se réunit pour examiner une fois de plus une question qui a été au premier plan de son ordre du jour depuis maintenant plus de 40 ans : la politique d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Les efforts constants de la communauté internationale pour éliminer l'apartheid par des moyens pacifiques sont très clairement exprimés dans la Déclaration adoptée par consensus lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La Déclaration, tout en apportant un appui moral et politique vigoureux à la lutte du peuple majoritaire pour la justice, la liberté et l'égalité en Afrique du Sud, contient également un programme

M. Rana (Népal)

d'action concret. Le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration, dont l'Assemblée est maintenant saisie, offre une base sérieuse à de nouvelles mesures à prendre par les Nations Unies pour aider à mettre un terme et à démanteler rapidement cet odieux système.

Une certaine évolution positive a pu être constatée en Afrique du Sud depuis l'adoption de la Déclaration, en décembre de l'an dernier. La libération de M. Nelson Mandela et d'autres dirigeants de mouvements nationaux de libération, la levée de l'interdiction d'organisations politiques et, fait important, la levée de l'état d'urgence, sont des mesures qui vont dans la bonne direction.

Ma délégation se félicite de l'ouverture du dialogue entre les dirigeants des mouvements de libération et le Gouvernement. Cependant, pour heureux que nous soyons de cette évolution, nous ne pouvons oublier que le système de l'apartheid est toujours en place. Les changements profonds et irréversibles envisagés dans la Déclaration restent un objectif lointain. Ainsi que M. Nelson Mandela nous l'a rappelé dans sa déclaration historique lors de la réunion extraordinaire organisée par le Comité spécial contre l'apartheid, rien de ce qui est arrivé jusqu'ici en Afrique du Sud ne permet de réviser la position de principe que l'Organisation a adoptée dans son combat contre l'apartheid. Ma délégation croit fermement qu'il ne devrait y avoir aucun relâchement dans les mesures existantes prises en vue d'isoler le régime raciste aussi longtemps que le processus de démantèlement de l'apartheid ne sera pas devenu irréversible. Toute concession prématurée non seulement porterait atteinte au consensus historique qui existe actuellement, mais équivaldrait en outre à envoyer un message erroné au Gouvernement minoritaire. Seules des pressions unifiées et soutenues pourront contraindre le régime de l'apartheid à remplir les conditions clairement énoncées dans la Déclaration et destinées à créer un climat propice à des négociations véritables.

La Déclaration a reconnu le lien inévitable qui existe entre une atmosphère de violence et les progrès vers des négociations. Le lourd tribut payé à la violence au Natal est symptomatique de la violence insidieuse que constitue l'apartheid. Un important facteur à la base de cette tragédie est la mauvaise volonté du Gouvernement à imposer la discipline à ses forces de sécurité, et même son refus systématique de le faire. A moins que le Gouvernement ne prenne des mesures efficaces en vue de rétablir le droit et l'ordre publics, nous continuerons d'éprouver de sérieux doutes quant à son attachement à poursuivre le dialogue en vue d'établir une société démocratique multiraciale en Afrique du Sud.

M. Rana (Népal)

Je souhaite saisir cette occasion pour rendre hommage aux hommes, aux femmes et aux enfants héroïques d'Afrique du Sud qui ont mené une lutte inlassable en vue de la création d'une Afrique du Sud non raciale et démocratique. Nous rendons hommage à un dirigeant tel que Nelson Mandela, qui a fait preuve d'un humanisme peu commun et a manifesté des qualités d'homme d'Etat, qualités qui seront indispensables dans les jours difficiles que l'Afrique du Sud aura à affronter.

Je tiens à exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation pour le travail de valeur accompli par le Comité spécial contre l'apartheid, dans ses efforts pour mobiliser et coordonner efficacement la lutte de la communauté internationale contre l'apartheid.

Avant de conclure, qu'il me soit permis d'exprimer notre vive gratitude au major général Joseph Garba pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé nos travaux lors de la quarante-quatrième session et des diverses sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. L'adoption par consensus de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe au cours de la seizième session extraordinaire constitue un témoignage éloquent de son attachement personnel à la lutte contre l'apartheid. Il est donc tout à fait logique que, sous sa présidence, l'Assemblée se termine sur l'expression renouvelée de son unité et de sa détermination à éliminer l'apartheid, une cause qui lui tient autant à coeur qu'à nous-mêmes.

M. WILENSKI (Australie) (interprétation de l'anglais) : A la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en décembre dernier, la communauté des Nations Unies tout entière s'est prononcée d'une voix unanime pour condamner l'injustice continue du système de l'apartheid en Afrique du Sud, pour exiger sa totale élimination et pour demander la création d'une Afrique du Sud transformée en un pays uni, démocratique et non racial où la justice et la sécurité existeraient pour tous ses citoyens.

M. Wilenski (Australie)

Nous sommes à nouveau réunis maintenant pour examiner le rapport du Secrétaire général et les progrès effectués dans la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe adoptée au cours de la seizième session extraordinaire. Vu les événements récents, il est opportun que nous fassions le point et que nous réaffirmions également le maintien de notre engagement international à l'égard de l'élimination totale de l'apartheid.

Dans le rapport que nous avons à présent sous les yeux, le Secrétaire général note que les événements positifs qui se sont produits depuis le début de l'année en Afrique du Sud l'ont grandement encouragé et qu'il existe enfin une possibilité réelle de véritable changement et de démantèlement du système d'apartheid. Le Gouvernement australien reconnaît également que d'importantes réformes sont en cours et que le changement considérable qui est en train de se produire dans la politique du Gouvernement sud-africain détient la promesse d'une ère nouvelle.

La libération d'un certain nombre de prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela, la levée d'interdictions imposées à l'African National Congress of South Africa (ANC), au Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et à d'autres partis et mouvements politiques, la levée partielle de l'état d'urgence et d'autres mesures, nous encouragent à espérer un avenir meilleur. Nous avons également assisté à l'ouverture d'entretiens entre le Gouvernement sud-africain et l'ANC et nous nous félicitons de l'accord auquel sont parvenus les représentants de ces deux parties le 6 août - les Minutes de Pretoria - par lequel le Gouvernement sud-africain a accepté, entre autres, les dates limites arrêtées pour la libération de prisonniers politiques et le retour des exilés, alors que l'ANC acceptait la suspension, avec effet immédiat, des luttes armées. De l'avis du Gouvernement australien, les Minutes de Pretoria représentent un progrès important dans le processus du changement constitutionnel pacifique en Afrique du Sud.

Toutefois, si ces accords constituent un pas important, ils sont seulement le début d'un processus et non sa fin. Le Secrétaire général a noté dans son rapport que les informations recueillies par l'équipe des Nations Unies qui s'est rendue en Afrique du Sud en juin indiquaient que le processus politique de démantèlement du système d'apartheid en était encore au stade préliminaire. C'est pour cette raison même, en effet, que le rapport, comme le souligne le Secrétaire général, ne parlait pas en détail de certaines grandes questions mentionnées dans la Déclaration.

M. Wilenski (Australie)

Si les progrès réalisés jusqu'ici doivent nous encourager, ils ne représentent toutefois pas encore le changement net et irréversible que la communauté internationale exige en Afrique du Sud. Il en faut bien davantage pour que les promesses qui ont déjà été faites, et celles qui doivent être faites, se concrétisent. Le Gouvernement australien prie instamment le Président De Klerk d'agir rapidement afin de respecter ses engagements et de maintenir l'impulsion de la réforme en éliminant, aussi rapidement que possible, tous les derniers piliers législatifs de l'apartheid, notamment le Group Areas Act, le Lands Act et le Population Registration Act.

Nous sommes aussi témoins d'un cycle extrêmement tragique de violence au Natal et dans les townships aux environs de Johannesburg au cours de ces dernières semaines, de l'imposition d'un quasi état d'urgence dans certaines parties du Transvaal et d'une activité croissante de l'extrême droite, et nous entendons également parler de plus en plus souvent du manque d'impartialité dans le rôle joué à cet égard par les forces de sécurité sud-africaines. Dans son rapport, le Secrétaire général fait allusion à la nécessité urgente de mettre fin à la violence en examinant ce problème au plus haut niveau et met en garde contre les conséquences de la violence si elle se poursuivait sans retenue. Le Gouvernement australien s'associe à l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles fassent tout ce qui est nécessaire afin de mettre fin à la violence et pour qu'elles travaillent ensemble à l'édification d'une Afrique du Sud pacifique. On ne saurait séparer les effusions de sang dans les townships des politiques d'apartheid, des politiques des homelands, du système des travailleurs migrants, des vastes disparités dans l'organisation des services les plus fondamentaux tels que l'éducation, la santé et le logement. Comme le rapport du Secrétaire général le souligne, le rapport de l'Equipe des Nations Unies n'illustre que trop les injustices sociales graves infligées par l'apartheid à la population noire d'Afrique du Sud.

Le Gouvernement australien s'associe aux mesures encourageantes visant à redresser les déséquilibres sociaux et économiques, notamment dans les domaines du logement, de l'éducation, de l'emploi et de la santé, définies dans le rapport comme des mesures qui contribueraient largement à redresser efficacement les inégalités flagrantes et à développer la confiance générale dans le processus démocratique et dans les institutions nationales.

M. Wilenski (Australie)

Il est clair que, pour la communauté internationale, le moment n'est pas encore venu de relâcher sa vigilance. Il est aujourd'hui aussi important que jamais que la communauté internationale continue d'accueillir favorablement et d'une seule voix les premières mesures visant au changement et qu'elle continue d'exiger, comme elle le fait depuis 40 ans, l'abolition trop longtemps attendue du système d'oppression de l'apartheid.

Le Gouvernement australien est persuadé également que les mesures strictes imposées par la communauté internationale à l'encontre de l'Afrique du Sud ont joué un rôle capital pour amener le changement en Afrique du Sud. En mai de cette année, lors de sa réunion à Abuja, le Comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique du Sud, dont l'Australie est membre, a décidé que, vu les éléments dont il disposait pour faire progresser le processus de normalisation et de démocratisation en Afrique du Sud, il fallait maintenir intacte toute la gamme des sanctions appliquées à présent. Il a décidé que, en assouplissant les pressions avant que des changements de fond nécessaires n'aient été introduits, l'on courait le risque très grave de faire avorter le processus. Le Gouvernement australien s'associe complètement à cette politique suivie par le Commonwealth.

Le moment n'est pas encore venu d'assouplir les sanctions conçues pour faire pression sur l'Afrique du Sud. Ce n'est que lorsque les activités du Gouvernement sud-africain amèneront un changement manifeste et irréversible, ce n'est que lorsque des progrès considérables seront faits en vue de démanteler complètement l'apartheid, que la communauté internationale pourra envisager un changement dans sa manière de considérer le problème. Nous attendons le jour où le peuple d'Afrique du Sud nous demandera lui-même d'assouplir et de lever les sanctions maintenant en vigueur. Ce jour, que nous espérons très proche, n'est toutefois pas encore arrivé.

M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Par leur adoption unanime de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, les représentants à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies ont exprimé la position commune de la communauté internationale en faveur d'une solution pacifique des problèmes de l'Afrique du Sud et en faveur de l'élimination la plus rapide possible de l'apartheid par la voie politique au moyen de négociations. Les décisions prises lors de la seizième session extraordinaire sont si importantes

M. Bykov (URSS)

qu'elles méritent d'être considérées comme un jalon dans la voie qui mène à l'élimination de l'apartheid. Le programme complet des mesures contenues dans la Déclaration est orienté vers des activités pratiques visant à démanteler le système d'apartheid et à transformer l'Afrique du Sud en un Etat démocratique et non racial.

M. Bykov (URSS)

Les changements positifs et profonds qui sont survenus dans le monde ont influencé le consensus qui a pu être réalisé au cours de la session. Il manifeste l'attachement croissant de la communauté internationale aux principes de la nouvelle pensée politique, qui confirme la primauté des valeurs universelles communes afin d'instaurer des relations internationales démocratisées et dépourvues de toute idéologie et privilégie la recherche de solutions pacifiques aux conflits et aux problèmes sur la base de l'équilibre des intérêts de tous les Etats.

Dans la région de l'Afrique australe où jusqu'à très récemment la situation semblait sans issue, nous assistons à des changements fondamentaux majeurs et nous percevons certains signes tangibles de la nouvelle pensée politique. Il est devenu évident que les méthodes de coercition militaire destinées à régler les relations entre Etats ou entre diverses forces politiques sont dangereuses et inutiles. Il est devenu possible d'envisager le démantèlement du système d'apartheid en Afrique du Sud par des moyens pacifiques grâce à des négociations fructueuses menées entre le Gouvernement et l'opposition. La situation s'est améliorée de façon sensible en raison de l'issue favorable du problème namibien et de l'émergence d'une Namibie démocratique indépendante.

La réalisation d'un règlement en Namibie a démontré à l'évidence l'efficacité des moyens politiques et pacifiques et l'affermissement du rôle des Nations Unies. Il s'agit là d'un exemple encourageant dans le processus de dialogue pour l'avenir de l'Afrique du Sud.

Le fléau de la politique et de la pratique d'apartheid est considérable et ses victimes sont nombreuses, les souffrances qu'il continue d'infliger à la population ont été à juste titre qualifiées de crimes contre la conscience et la dignité humaines. Le système d'apartheid en Afrique du Sud est la cause primordiale du conflit en Afrique du Sud, et la situation dans la région ne sera pas normalisée tant que ce fléau n'aura pas été éliminé.

Le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration indique qu'un processus d'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud, par la voie de négociations, a été amorcé et que des progrès tangibles ont été réalisés pour créer un climat favorable à la tenue de négociations libres.

M. Bykov (URSS)

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour ses efforts, que nous soutenons, et pour le rapport détaillé qu'il nous a présenté.

Il convient de mentionner les mesures positives qui ont été prises, notamment la levée de l'interdiction des activités des partis et des mouvements politiques en Afrique du Sud. On ne saurait trop insister sur l'importance des pourparlers entre la délégation de l'African National Congress of South Africa (ANC), avec à sa tête Nelson Mandela et la délégation du Gouvernement sud-africain présidée par le Président De Klerk, qui se sont déroulés à Cape Town et à Pretoria, en mai et en août de cette année.

Nous sommes très heureux du rôle de l'ANC dans le processus de négociation actuellement en cours en Afrique du Sud. Les changements positifs que l'on discerne dès maintenant en Afrique du Sud ne se sont pas produits par hasard, ils sont le fruit de nombreuses années de lutte des masses contre le système d'apartheid, un combat désintéressé mené par les forces démocratiques, avec à leur tête l'ANC, et du travail effectué par les Etats de première ligne et d'autres Etats africains, et par la communauté internationale dans son ensemble.

Tout cela a finalement contraint Pretoria à admettre qu'il était vain de s'accrocher au système de discrimination raciale voué à l'échec et à reconnaître la nécessité d'un changement radical.

Le processus de négociation en Afrique du Sud commence à prendre forme. Il est important que les Sud-Africains parviennent, lors des négociations, à surmonter leurs préjugés et à mettre au point un langage commun. Les premières étapes ont déjà été franchies mais, comme nous le savons, le plus ardu, dans toutes les tâches importantes, est de débiter.

Le Gouvernement sud-africain doit appliquer sans tarder toutes les mesures prévues dans la Déclaration et destinées à créer le climat propice aux négociations et au démantèlement du système d'apartheid, ainsi qu'à la création d'un Etat démocratique. Nous savons depuis longtemps que le système d'apartheid, l'incarnation même de la violence, ne survit que grâce à la violence. La Déclaration sur l'apartheid mentionne expressément le lien direct qui existe entre un climat exempt de violence et le processus de négociation.

Le Secrétaire général a fait allusion à l'inquiétude manifestée par de nombreuses organisations en Afrique du Sud face à la violence et aux mesures d'intimidation exercées par des milieux d'extrême droite qui ont créé des

M. Bykov (URSS)

obstacles au processus en cours destiné à améliorer l'atmosphère. Il est clair que le Gouvernement sud-africain doit prendre les mesures nécessaires afin de prévenir toute manifestation de violence.

Tout en reconnaissant que certains changements positifs sont survenus récemment en Afrique du Sud, nous tenons à souligner par ailleurs qu'il serait prématuré d'envisager de supprimer les sanctions et de relâcher la pression extérieure contre Pretoria.

Il reste encore beaucoup à faire pour éliminer la situation de conflit qui règne dans la région de l'Afrique australe et pour éliminer les conséquences destructrices de la politique de déstabilisation et d'agression par l'Afrique du Sud. Une grande responsabilité incombe, à cet égard, au Gouvernement sud-africain. La voie vers la paix dans la région, et, en fait, dans d'autres points chauds du globe, passe par la compréhension mutuelle et la coopération. La tâche qui consiste à éliminer l'apartheid et à transformer l'Afrique du Sud en un Etat démocratique et non racial requiert le renforcement et le renouvellement d'efforts de la part de la communauté internationale tout entière et la mise en oeuvre complète du mécanisme international existant et du potentiel de paix des Nations Unies.

Le consensus réalisé dans la Déclaration sur l'apartheid et sur ses conséquences destructrices en Afrique australe est un acquis collectif précieux qui doit être préservé et productif. Il importe que tous les Etats fondent leur politique pratique envers l'Afrique du Sud en se conformant à ce document.

La position de l'Union soviétique, qui s'oppose vigoureusement à la politique d'apartheid, est bien connue. Notre soutien à ceux qui luttent contre ce fléau est constant et basé sur nos principes. L'Union soviétique soutient les décisions des Nations Unies dans ce domaine. Elle respecte les sanctions énoncées par les Nations Unies et soutient fermement tous les efforts destinés à éliminer rapidement l'apartheid. Il s'agit là d'une politique que l'Union soviétique a l'intention de poursuivre à l'avenir.

Le processus de démantèlement du système d'apartheid ne sera ni simple ni aisé. De nombreux obstacles devront être surmontés. Il est bien entendu que les deux parties doivent faire preuve de modération, de réalisme politique et de bonne volonté et se montrer disposées à faire des compromis. Il convient de

M. Bykov (URSS)

déployer des efforts vigoureux et constants, notamment dans le cadre des Nations Unies, afin de progresser par tous les moyens possibles, sur la base du processus qui a été amorcé, et de réaliser sans tarder l'objectif qui est d'éliminer totalement le système d'apartheid.

Quant à l'Union soviétique, je peux vous affirmer que ces forces qui oeuvrent pour un changement démocratique en Afrique du Sud peuvent toujours compter sur notre soutien actif.

M. WALKER (Jamaïque) (interprétation de l'anglais) : La Jamaïque se réjouit de cette possibilité de discuter le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, en particulier à un moment où des discussions qui ont lieu également en Afrique du Sud semblent créer les conditions qui permettront finalement, l'espérons-nous, de démanteler le système odieux de l'apartheid.

Tout d'abord, nous voudrions remercier le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, des initiatives qu'il a prises pour exécuter le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale d'une manière qui lui a gagné l'admiration de tous pour le rôle qu'il continue de jouer dans le renforcement de la crédibilité et du prestige de cette organisation, en tant que promoteur de la paix et de la sécurité dans le monde entier. Nous louons les efforts qu'il a faits pour rendre le rapport aussi factuel que possible.

La convocation de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été une occasion historique. Non seulement nous avons obtenu la participation entière de la communauté internationale, mais nous avons également adopté par consensus la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices, ce qui a été un message clair et un signal non ambigu pour Pretoria sur la position unifiée de la communauté internationale en ce qui concerne la nécessité urgente et cruciale de parvenir à une fin négociée de l'apartheid. Nous sommes encouragés par les premières mesures qui ont été adoptées par le régime de Pretoria pour améliorer le climat politique intérieur, à commencer par la libération tant attendue de M. Nelson Mandela et par la levée de l'interdiction de l'African National Congress de l'Afrique du Sud (ANC), du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et autres organisations politiques.

Nous nous réjouissons des entretiens qui se poursuivent entre le Gouvernement et l'African National Congress (ANC). Les premiers, tenus à Capetown, ont amorcé le processus des négociations avec la création d'un groupe de travail chargé d'examiner la question de la libération des prisonniers politiques et l'octroi de l'immunité pour les délits politiques à ceux qui se trouvent en Afrique du Sud et hors de l'Afrique du Sud. Ces entretiens ont encore progressé très récemment lorsque les deux parties ont convenu dans les Minutes de Pretoria de certains objectifs, ce qui annonce que la voie est maintenant ouverte à des négociations

M. Walker (Jamaïque)

relatives à une nouvelle constitution. La Jamaïque espère évidemment que cette tendance positive se poursuivra. Ce que nous souhaitons en fin de compte voir s'instaurer à l'issue de ces négociations, c'est une société juste, démocratique et non raciale en Afrique du Sud.

Les Minutes de Pretoria engagent le Gouvernement sud-africain à réviser et à abroger ses lois sur la sécurité et de relâcher plusieurs catégories de prisonniers politiques d'ici la fin avril 1991. Ce sont là, certaines des mesures dont nous nous réjouissons, mais comme elles ne prennent pas effet immédiatement nous devons surveiller la situation avec vigilance afin de faire en sorte que ces dispositions soient pleinement appliquées. Des milliers de prisonniers politiques continuent de languir en prison parce qu'ils ont osé défier un système qui limite leurs mouvements et leurs possibilités du fait de leur race. La libération des prisonniers et détenus politiques, l'une des mesures requise par la Déclaration pour créer un climat propice à une activité politique libre, semble être une question litigieuse comme le révèle le rapport du Secrétaire général. Il reste donc encore à voir si cette mesure sera appliquée selon le calendrier prévu et de façon à ne pas faire obstruction au processus de négociation.

L'annonce par l'African National Congress (ANC) qu'il suspendait immédiatement toute action armée doit être considérée comme la preuve que ses membres sont décidés à faire en sorte qu'une action rapide intervienne en vue d'abolir le système de l'apartheid, comme l'a dit M. Mandela lors de l'allocution historique et émouvante qu'il a prononcée à la réunion extraordinaire du Comité spécial contre l'apartheid dans cette salle.

Les tactiques brutales et répressives utilisées par la police sud-africaine contre ceux qui participent à des activités anti-apartheid et le refus du Gouvernement d'adopter des mesures contre l'indiscipline de la police et de faire face au problème de la violence au Natal et ailleurs d'une façon impartiale sont des causes de grave préoccupation. Ces questions doivent également être abordées de façon décisive avant que des progrès puissent être réalisés afin de créer un climat propice aux négociations.

Comme je l'ai déjà remarqué lors du débat de la seizième session extraordinaire, des institutions et des lois racistes fondamentales sont toujours en vigueur et présentent les sinistres caractéristiques du système de l'apartheid.

M. Walker (Jamaïque)

Le parlement où la ségrégation est appliquée, la Separate Amenities Act et la Group Areas Act et la Population Registration Act, qui constituent les piliers de l'apartheid, servent à consolider la discrimination et sont, par conséquent, au coeur même de la crise politique actuelle en Afrique du Sud. Tant que les piliers de l'apartheid ne seront pas éliminés, la discrimination raciale continuera de diviser la nation et la majorité de son peuple continuera à se voir refuser les droits de l'homme et la justice sociale.

En ce qui concerne le rapport dont nous sommes saisis et dans lequel ces préoccupations sont mises en lumière, nous remarquons que parmi les mesures exigées par la Déclaration, seule celle liée à la levée de l'interdiction des partis et des mouvements politiques a été pleinement appliquée jusqu'à maintenant, mais que la liberté d'association est encore limitée. La réponse du Gouvernement reflétée dans le rapport donne l'impression que des progrès considérables ont été réalisés, mais il est clair que de nombreuses organisations ne partagent pas ce point de vue et qu'il reste beaucoup à faire, en particulier l'abrogation de la loi sur la sécurité intérieure et la levée complète de l'état d'urgence.

M. Walker (Jamaïque)

Tout en reconnaissant les signes encourageants qui se dégagent des négociations en cours consacrées au démantèlement du système d'apartheid, nous devons continuer d'insister pour que toutes les mesures soient appliquées intégralement.

Le rapport révèle aussi les graves inégalités sociales et économiques créées par l'apartheid, inégalités dont on doit se préoccuper de toute urgence si l'on veut que le processus de création d'une nouvelle Afrique du Sud libre se poursuive avec succès. La crise de l'éducation qui sévit dans la population noire par suite de la politique raciste est à juste titre un souci majeur qui, comme l'a signalé l'équipe, affecte tous les partis, organisations et groupes professionnels. De même, l'insuffisance des services de santé, des logements et d'équipement du territoire, et l'existence de législations du travail régressives exigent une attention immédiate.

Malgré l'évolution récente qui, si elle se poursuivait, devrait faciliter le processus d'abolition du système odieux d'apartheid, le Gouvernement de la Jamaïque continue à penser que les pressions et les sanctions internationales concertées doivent être maintenues contre le régime de Pretoria jusqu'à ce que sa politique raciste soit complètement démantelée. Nous notons avec regret que certains pays ont commencé de lever les sanctions ou envisagent de le faire. L'heure n'est pas encore venue de relâcher ou de lever les sanctions contre Pretoria étant donné que des changements évidents, profonds et irréversibles ne sont pas encore intervenus. Le consensus réalisé lors de la seizième session extraordinaire ne doit pas s'effriter et nous devons continuer de répondre de façon unanime et concertée à ce système que l'Organisation des Nations Unies a dûment condamné et banni en tant que crime contre l'humanité. Nous devons faire comprendre à Pretoria que la paix et la stabilité permanentes ne pourront être réalisées en Afrique australe que lorsque le système d'apartheid aura été éliminé et que l'Afrique du Sud se sera transformée en un pays uni, démocratique et non racial.

M. HAJNOCZI (Autriche) (interprétation de l'anglais) : La Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe adoptée sans vote lors de la seizième session extraordinaire, en décembre dernier, a été une contribution vitale de la communauté internationale, qui a permis d'encourager, d'approfondir et d'accélérer le processus naissant visant à mettre un terme à l'apartheid par les négociations. La Déclaration a non seulement établi la condamnation sans équivoque et universelle du système d'apartheid, mais elle a aussi tracé la voie vers une Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale.

M. Hajnoczi (Autriche)

Le moment est venu maintenant d'examiner - et après plusieurs mois il est important de le faire - jusqu'où nous sommes allés dans cette voie. Même si les Etats Membres peuvent faire, individuellement ou en groupes, le bilan des événements survenus en Afrique du Sud, un rapport des Nations Unies revêt une importance particulière. L'Autriche se félicite donc de la façon détaillée et systématique dont ce rapport exhaustif a été rédigé. Je tiens à remercier le Secrétaire général et son personnel hautement compétent de ce rapport équilibré et bien documenté.

Ce rapport conclut à juste titre que l'Afrique du Sud arrive au seuil d'une nouvelle époque. De fait, depuis l'adoption de la Déclaration, nous pouvons observer un certain nombre d'indices et de mesures importantes : la levée des interdictions frappant les organisations et les mouvements politiques contre l'apartheid; la libération de Nelson Mandela, dont tout le monde reconnaît le grand courage, la persévérance et la dignité, ainsi que celle d'autres prisonniers politiques de premier plan; l'engagement général pris par le Président De Klerk d'abolir l'apartheid; l'abrogation de la Separate Amenities Act et la levée de l'état d'urgence dans trois des quatre provinces.

Sans sous-estimer ces mesures importantes qui vont dans la bonne direction, le résultat le plus encourageant est, à notre avis, l'instauration d'un dialogue entre le Gouvernement et l'African National Congress of South Africa (ANC), fondé sur une volonté commune de parvenir à un processus pacifique de négociation. L'Autriche se félicite des résultats substantiels obtenus lors des entretiens qui ont eu lieu à Cape Town en mai et à Pretoria en août. Fermement convaincus que les changements doivent être obtenus par des moyens pacifiques, nous attachons une importance particulière à la suspension des actions armées de l'ANC et à la reconnaissance du fait que le Gouvernement doit revoir en priorité les lois sur la sécurité et leur application. De même, l'accord relatif à la libération des prisonniers politiques et à l'octroi d'indemnités constitue un progrès significatif sur une question importante. Dans ce contexte, les parties aux entretiens ont déclaré que la voie était maintenant libre pour procéder à des négociations sur une nouvelle constitution. Nous estimons que ces entretiens et les résultats auxquels ils ont abouti peuvent être considérés comme un jalon sur la voie de la paix et de la prospérité véritables pour l'Afrique du Sud.

M. Hajnoczi (Autriche)

Certes, cette voie est longue et ardue et il reste encore de nombreux obstacles à surmonter pour se maintenir dans la bonne direction. Nous nous félicitons des mesures positives prises jusqu'à présent, mais nous ne pouvons pas oublier un seul instant que ce qu'on appelle les piliers de l'apartheid et les inégalités sociales et économiques continuent d'exister.

La violence liée à la politique s'est même accrue en Afrique du Sud récemment. Nous pensons comme le Secrétaire général que :

"les changements fondamentaux dans toute société créent souvent l'incertitude, l'anxiété et même la crainte. Ces émotions ne devraient pas être sous-estimées, notamment dans un pays, tel que l'Afrique du Sud, qui connaît de grandes injustices".

Il y a encore des milieux qui cherchent à se cramponner au système d'apartheid et qui essaient désespérément de renverser par tous les moyens, y compris le terrorisme, le cours de l'histoire.

Ce qui sape également le processus d'instauration de la confiance dans le pays, c'est la violence incessante dans les townships noirs qui s'est propagée à partir du Natal, causant la mort d'un grand nombre de personnes et de très grandes souffrances humaines. Lorsque nous analysons ce phénomène particulièrement affligeant, nous voyons rapidement le dénominateur commun de ces incidents, à savoir que les attaques armées sont essentiellement dirigées contre les foyers des travailleurs migrants qui, par suite de la politique des homelands et du système de la main-d'oeuvre migrante doivent gagner leur vie loin de leur famille et souvent dans des conditions inhumaines. Nous demandons instamment à toutes les forces politiques concernées en Afrique du Sud de faire l'impossible pour désamorcer les tensions profondes et d'user de leur influence pour mettre un terme aux combats. Nous sommes inquiets des rumeurs selon lesquelles les forces de sécurité, dans certains cas, soutiendraient un côté contre l'autre.

En faisant ce bilan, nous sommes parvenus à la conclusion qu'il fallait d'une part reconnaître que des progrès considérables ont été accomplis dans la voie du changement, mais qu'il subsistait d'autre part des obstacles à la réalisation de changements profonds. L'Autriche est donc convaincue qu'elle doit maintenir ses sanctions à ce stade.

Cependant, l'Autriche attend avec impatience que de nouveaux progrès soient réalisés dans la voie d'une Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale et lance un appel à toutes les parties pour qu'elles continuent de suivre la voie tracée par la Déclaration adoptée en décembre dernier.

M. MOORE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis sont heureux de participer aujourd'hui à ce débat, et nous tenons à remercier le Secrétariat de tout le travail consacré à l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.

Le rapport du Secrétaire général, publié en juillet comme cela avait été demandé par la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe adoptée par consensus en décembre 1989, est un document complet et utile, qui témoigne du minutieux travail de recherche consacré à son élaboration. En s'efforçant d'enregistrer de manière précise un large éventail d'opinions sur les problèmes liés à la création de conditions propices à la tenue de négociations visant à mettre fin à l'apartheid, le rapport du Secrétaire général a en fait contribué à la réalisation de cet objectif.

Cela fait très longtemps que les Etats-Unis sont convaincus que l'apartheid doit être démantelé et que le peuple sud-africain peut, en oeuvrant ensemble, trouver une solution véritable et pacifique à ses problèmes. Les Etats-Unis se sont efforcés d'accélérer la fin de l'apartheid par l'application de mesures politiques et diplomatiques appropriées. Nous avons énoncé clairement les principes et les objectifs de notre approche du problème sud-africain. La politique américaine se fonde sur une opposition sans équivoque à l'apartheid et sur l'engagement de promouvoir des négociations entre le Gouvernement sud-africain et les dirigeants noirs représentatifs, en vue de permettre l'instauration d'une société sud-africaine non raciale et démocratique. Nous rejetons totalement le système sud-africain de gouvernement par la minorité fondé sur la discrimination raciale. Tant que ce système existera, nos relations avec le Gouvernement sud-africain ne seront pas normales. Nous croyons dans le droit de tous les Sud-Africains de décider de leur propre destin et de définir eux-mêmes la constitution et le système de gouvernement dans lequel ils souhaitent vivre. Les Etats-Unis continueront de souscrire aux justes aspirations de la majorité non blanche, de l'aider, grâce au programme de notre agence pour le développement international (AID), à faire face à ses besoins les plus pressants, et d'approfondir nos contacts avec l'opposition noire.

Nous continuons de penser qu'une ère nouvelle de négociations et de changement pacifique en Afrique du Sud est possible, dont le but est la création d'un gouvernement démocratique non racial, et nous appuyons fermement le processus de

M. Moore (Etats-Unis)

changement et de négociations pacifiques qui s'est déjà engagé durant l'année écoulée. Je songe à des changements fondamentaux tels que la libération de nombreux prisonniers politiques, dont Nelson Mandela, la levée de l'interdit frappant certaines organisations politiques, la suspension de la lutte armée par l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC), la volonté du Gouvernement et de l'ANC de participer à des entretiens visant l'ouverture de négociations, et l'engagement du Gouvernement vis-à-vis de l'abolition du système d'apartheid et de la création d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale. C'est le peuple sud-africain, et non des parties extérieures, qui doit décider de la forme, du rythme et de l'issue des négociations, pour un avenir meilleur et véritablement équitable.

Tirons donc parti de notre conviction commune que la négociation est la meilleure façon de résoudre les grands problèmes qui se posent en Afrique du Sud. Nous avons tout lieu d'être très fiers de ce qu'en décembre dernier, tous les Membres des Nations Unies se sont associés au consensus contre l'apartheid. Laissons cet esprit de coopération et de progrès nous accompagner durant cette session. Nous devrions nous efforcer maintenant, comme lors des futurs débats de la quarante-cinquième session, de nous unir encore une fois dans un consensus pour demander instamment qu'il soit mis fin de manière pacifique et négociée à l'apartheid.

Mme AMATHILA (Namibie) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée examine actuellement l'évolution de la situation en Afrique du Sud depuis l'adoption par l'Assemblée, à sa seizième session extraordinaire, de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Conformément à l'une des dispositions de la Déclaration, le Secrétaire général a envoyé une équipe en Afrique du Sud, dont les conclusions ont servi de base au rapport qu'il a présenté en juillet à l'Assemblée.

Mon gouvernement attache une importance particulière à la présente session. Nous sommes certains que, sous la direction compétente du général Garba et grâce à son attachement bien connu à l'élimination de l'apartheid, le débat sera couronné de succès.

Depuis l'adoption de la Déclaration, un certain nombre d'événements importants ont eu lieu ces derniers mois en Afrique du Sud. Parmi les mesures qui ont été prises, on peut citer la libération de certains prisonniers politiques, dont

Mme Amathila (Namibie)

Nelson Mandela, et la levée de l'interdit frappant certaines organisations politiques. Tout en reconnaissant la réelle importance que ces mesures revêtent pour la recherche d'une solution pacifique au problème de l'apartheid, nous estimons que ces mesures et celles qui ont été prises à ce jour par Pretoria sont loin de répondre aux dispositions des Déclarations de Harare et de l'Assemblée générale.

A cet égard, mon gouvernement s'associe pleinement à la position adoptée par le Comité ad hoc des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'OUA sur l'Afrique australe lors de la session qu'il a tenue récemment à Kampala.

Malheureusement, la situation en Afrique du Sud demeure imprévisible et explosive. Plusieurs lois répressives demeurent intactes, telles que l'Internal Security Act. L'état d'urgence est toujours en vigueur dans plusieurs parties de l'Afrique du Sud et des troupes continuent d'être déployées dans les townships. La mort et la destruction continuent de régner. Un grand nombre de prisonniers politiques sont toujours incarcérés tandis que d'autres attendent d'être traduits en justice.

Mon gouvernement est particulièrement préoccupé par la vague actuelle de violence, violence dans laquelle sont impliqués des éléments de la police, comme cela a été révélé. Si cette situation n'est pas maîtrisée, elle risque de saper les efforts déployés pour trouver une solution pacifique au problème qui est à la base du conflit - l'apartheid.

Nous nous félicitons de la décision difficile prise par les dirigeants de l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC) de déclarer une suspension de la lutte armée - geste par lequel le mouvement a tenu à montrer son attachement à une solution pacifique. Nous prions instamment le gouvernement de Pretoria de répondre favorablement à ce geste de bonne volonté, en particulier par le retrait des troupes des townships et la prise de mesures disciplinaires à l'égard de la police.

L'apartheid est une politique coûteuse sur les plans humain et matériel. C'est pourquoi il est devenu difficile même pour certains de ses plus ardents défenseurs de justifier ce système. Les ouvertures faites récemment par le gouvernement De Klerk, dont nous nous félicitons, semblent refléter cette réalité. Ce dont nous ne sommes pas sûrs, c'est jusqu'où Pretoria est prêt à aller pour satisfaire les exigences de la majorité opprimée en Afrique du Sud et de la communauté mondiale dans son ensemble en faveur d'un changement réel et fondamental.

Mme Amathila (Namibie)

La lutte du peuple sud-africain sur tous les fronts a mis les institutions de l'apartheid dans l'impossibilité de fonctionner normalement. Nous rendons hommage au peuple de ce pays frère pour le courage et la volonté qu'il déploie pour permettre l'avènement d'une société unie, non raciale et démocratique.

Mme Amathila (Namibie)

Les pressions internationales, y compris les sanctions, ont complété les efforts du peuple opprimé d'Afrique du Sud qui aspire à la dignité humaine, à la justice et à la liberté. Nous sommes convaincus que c'est la conjugaison de ces facteurs qui a créé les conditions propices aux initiatives actuelles. A ce moment crucial, la communauté internationale ne peut s'offrir le luxe de manquer à ses engagements envers le peuple opprimé d'Afrique du Sud qui réclame que ces mesures soient maintenues jusqu'à l'élimination complète de l'apartheid.

En tant que voisin de l'Afrique du Sud et en tant que peuple dont la lutte a été si intimement liée avec celle du peuple de ce pays frère, je tiens à bien préciser que le Gouvernement de la République de Namibie appuie tous les efforts visant à trouver une solution pacifique. S. E. M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie, a affirmé en maintes occasions que la Namibie était prête à faciliter un tel processus si les parties au conflit le jugeaient utile.

Nous sommes convaincus que la fin de l'apartheid et l'établissement d'une société démocratique en Afrique du Sud changeront inévitablement la situation tendue qui règne actuellement dans notre région. Les peuples d'Afrique australe méritent la paix.

Mon gouvernement espère que les négociations en cours entre l'African National Congress of South Africa (ANC) et le gouvernement de M. De Klerk progresseront dans la direction souhaitée, à savoir des discussions et des accords sérieux sur la nouvelle dérogation constitutionnelle qui permettrait à tous les Sud-Africains, quelle que soit leur race, leur croyance ou leur couleur, de participer pleinement à la conduite des affaires de leur pays.

Jusque-là, nous estimons que les pressions actuelles, y compris les sanctions, doivent être maintenues pour servir de catalyseur aux changements nécessaires. Le processus de négociation, long et souvent décevant, sur la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité dans notre pays nous a appris à ne jamais rien considérer comme acquis.

En conséquence, nous prions instamment l'Assemblée et l'ensemble de la communauté internationale de s'occuper activement de la situation en Afrique du Sud en vue de trouver une solution durable.

M. CISTERNAS (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais commencer par dire combien la délégation chilienne est heureuse de voir M. Garba diriger une fois encore nos travaux. Ses qualités bien connues de fin diplomate, son expérience et sa connaissance de la question que nous examinons, alliées au fait qu'il est citoyen du Nigéria, pays qui s'est distingué dans la lutte contre l'apartheid, sont autant de garanties du succès de nos débats.

Je voudrais également saluer tout particulièrement le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui une fois de plus s'est remarquablement acquitté du mandat que lui avait confié l'Assemblée générale en ce qui concerne la question dont nous sommes saisis. Le rapport qu'il nous a présenté - document A/44/960 et Add.1 et 2 - sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe met en relief les efforts intenses qui ont été faits et la qualité du travail fourni.

Le Chili démocratique ne pouvait qu'être présent à un débat d'une telle importance sur la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain. Qu'il me suffise de rappeler que l'examen de cette question par l'Assemblée générale a débuté avec la création des Nations Unies. Les caractéristiques de ce système particulièrement odieux de discrimination raciale et ses conséquences politiques, sociales et économiques néfastes pour des millions d'êtres humains en Afrique australe expliquent l'importance que la communauté internationale a accordée à son examen ainsi que la lutte incessante qu'elle mène depuis 35 ans pour éliminer des pratiques et une politique gouvernementale aussi inhumaines.

Il n'est donc pas étonnant que les pays Membres des Nations Unies aient jugé utile, en décembre dernier, de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale - la seizième - pour adopter une déclaration établissant les paramètres décisifs qui permettront d'éliminer une fois pour toutes l'apartheid de la face de la terre. Cette déclaration, adoptée par un consensus extraordinaire et heureux, a mis en relief les mesures que le Gouvernement sud-africain devrait finalement prendre pour résoudre ce brûlant problème humain.

Le rapport que nous présente aujourd'hui le Secrétaire général nous montre sous un angle encourageant les événements survenus récemment en Afrique du Sud, lesquels laissent espérer que le gouvernement de ce pays et la majorité noire sud-africaine représentée par ses leaders au premier rang desquels se trouve l'extraordinaire personnage de Nelson Mandela trouveront un terrain d'entente.

M. Cisternas (Chili)

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce que le Président De Klerk et M. Mandela aient décidé de se rencontrer, d'avoir des entretiens et de convenir des principes fondamentaux et nécessaires qui leur permettront d'entamer des négociations sérieuses et de vaste portée concernant la mise en place, en Afrique du Sud, d'un régime politique susceptible de permettre la pleine coexistence dans le cadre d'une société multiraciale, dans des conditions d'équité, de justice et de liberté totales pour tous les intéressés, en somme, un système démocratique et non racial qui permette à la majorité noire du pays d'échapper à la marginalité et à l'exploitation inique et de pouvoir accéder à un niveau de vie compatible avec la condition d'être humain.

La délégation chilienne estime malgré tout que les mesures prises dans la bonne direction sont encore trop timides et insuffisantes. Il reste encore beaucoup à faire pour nous persuader que le chemin emprunté ne sera pas jalonné d'obstacles insurmontables ni de détours inacceptables. Dans cet ordre d'idées, il convient de faire remarquer, comme l'ont fait la majorité de ceux qui ont pris la parole avant moi, que le Gouvernement sud-africain et les dirigeants politiques de ce pays n'ont pas encore franchi les étapes les plus importantes et les plus décisives qui sont nécessaires pour conduire le pays à un régime pleinement démocratique. Force nous est bien de constater que la volonté politique nécessaire pour affronter résolument la tâche consistant à convaincre la population blanche du pays d'accepter de nouvelles formes de coexistence nationale fait défaut. Qui plus est - et je dois insister là-dessus comme l'ont fait les orateurs qui m'ont précédé - très peu, sinon rien, a été fait pour abroger les instruments juridiques qui constituent la base de la politique et des pratiques d'apartheid, ce qui explique que le système paraît intact en dépit des efforts faits pour l'éliminer.

M. Cisternas (Chili)

La délégation du Chili estime qu'à l'issue de cette réunion qui termine la quarante-quatrième session, un appel clair et sans équivoque doit être lancé au Gouvernement sud-africain et à ses dirigeants politiques pour leur faire entendre que les pays Membres des Nations Unies et la communauté internationale en général n'accepteront sous aucun prétexte d'autres attermolements dans l'application de mesures qui doivent aboutir une fois pour toutes à l'élimination complète du système odieux d'apartheid. L'apartheid en tant que politique institutionnalisée de l'Etat visant à opprimer et à pratiquer une discrimination raciale à l'égard d'une partie de la population est un crime de lèse-humanité qui ne peut être modifié ou amendé mais qui doit être éliminé.

La séance est levée à 18 h 40.

